

2022

**RAPPORT ANNUEL  
DU DÉLÉGATAIRE**

**ASSAINISSEMENT**

**S.I.A.E.P.A. DU CUBZADAIS  
FRONSADAIS**

Synthèse de l'activité



Cubzadais  
Fronsadais

sogedo



**Monsieur le Président,**

L'année 2021 qui vient de s'écouler, a, comme vous le savez, encore été marquée par les conséquences de la crise sanitaire liée à la COVID-19.

Cependant, et grâce à la mobilisation solidaire de tous les acteurs du service public de l'eau et de l'assainissement (élus, collaborateurs des collectivités territoriales ou des syndicats intercommunaux, personnels de Sogedo), nous sommes parvenus, ensemble, à garantir la continuité et la qualité de service pour nos usagers.

C'est une réussite qui mérite d'être soulignée car elle était loin d'être acquise dans de telles circonstances exceptionnelles, et je tiens à exprimer ma profonde reconnaissance pour cette performance due à l'implication de tous. Cette continuité du service public, nous veillons à ce qu'elle soit Professionnelle, Performante et Humaine.

**Professionnelle**, car les défis climatiques placent la ressource en eau et la préservation de sa qualité au centre de nombreux enjeux essentiels pour la vie quotidienne de nos concitoyens et de nos territoires, et exigent de nous compétence et efficacité.

**Performante**, parce que dans une période où de multiples crises peuvent menacer l'activité des acteurs économiques et altérer les financements publics, nous nous efforçons de faire en sorte que notre service soit efficace, compétitif et respectueux des deniers publics.

**Humaine**, parce qu'en ces temps troublés nous avons la conviction que la valeur de notre entreprise repose avant tout sur l'humain, l'épanouissement de nos personnels et la satisfaction de nos clients ; c'est ce que nous souhaitons affirmer, notamment par notre implantation locale au moyen de nos agences offrant un accueil de proximité, à l'heure où de nombreux services publics ont déserté les territoires au profit d'une digitalisation anonyme et lointaine.

Au-delà des chiffres et des considérations techniques de ce Rapport Annuel du Délégué résumant l'ensemble des informations relatives à la gestion de votre service public d'assainissement pour l'année 2021, nous espérons vivement que vous pourrez apprécier nos valeurs de professionnalisme, de performance et d'humanité au cœur de notre engagement.

Nous sommes à votre entière disposition pour vous apporter toutes les précisions que vous souhaitez, et nous tenons à vous remercier pour la confiance que vous nous témoignez en ayant conscience, avec humilité, que des améliorations sont toujours possibles dans le cadre de notre activité.

En vous assurant de notre totale mobilisation pour vous accompagner dans la réalisation de vos projets.

Je vous prie d'agréer, **Monsieur le Président**, l'expression de mes salutations les plus respectueuses.

**Le Président**  
**Philippe MERLIN**

A handwritten signature in black ink, appearing to be the name "Philippe Merlin". The signature is stylized and fluid, with a prominent vertical stroke on the left side.

.





## SOMMAIRE

<b>PREAMBULE.....</b>	<b>8</b>
Présentation de SOGEDO .....	8
Implantations de SOGEDO en France.....	9
<b>I – SYNTHESE .....</b>	<b>10</b>
<b>II – BILAN DE L'ANNEE ECOULEE .....</b>	<b>14</b>
II-1 SOGEDO .....	14
II-2 Le bilan de l'exploitation et les propositions d'amélioration.....	15
<b>III - LES PROPOSITIONS D'EVOLUTION .....</b>	<b>17</b>
III-1 Stations d'épuration .....	17
III-2 Réseau de collecte .....	20
<b>IV – LES ABONNES DU SERVICE ASSAINISSEMENT.....</b>	<b>23</b>
IV-1 Détail des abonnés au 31/12/2022.....	23
IV-1-1 Taux d'abonnés eau desservis par l'assainissement collectif .....	24
IV-1-2 Différents types d'abonnés .....	24
IV-1-3 Identification des rejets particuliers .....	24
IV-2 Traitement des demandes des abonnés .....	25
IV-3 Réclamations clientèles.....	25
<b>V – LES STATIONS DE TRAITEMENT .....</b>	<b>26</b>
V-1 Suivi des indicateurs de qualité.....	26
V-1-1 Indice de connaissance des rejets au milieu naturel .....	26
V-1-2 Connaissance des réseaux de collecte .....	27
V-2 Suivi des consommables.....	30
V-2-1 Consommation énergétique.....	30
V-2-2 Ensemble des sous-produits .....	34
V-3 Le bilan annuel des stations de traitement .....	35
V-3-1 Station d'épuration de PORTO.....	35
V-3-2 File méthanisation.....	37
V-3-3 Station d'épuration de CAVIGNAC .....	39
V-3-4 Station d'épuration de LUGON.....	41



V-3-5 Station d'épuration de GALGON .....	43
V-3-6 Station d'épuration de FRONSAC .....	45
V-3-7 Station d'épuration de SAINT ROMAIN LA VIRVEE .....	47
V-3-8 Station d'épuration de PERISSAC .....	49
V-3-9 Station d'épuration de VILLEGOUGE .....	51
V-3-10 Station d'épuration de PRIGNAC-ET-MARCAMPS .....	53
V-3-11 Station d'épuration de VERAC .....	55
<b>VI – LES INTERVENTIONS DE L'ANNEE 2022.....</b>	<b>57</b>
VI-1 Les interventions sur les ouvrages d'assainissement .....	57
VI-1-1 Opérations de programme de renouvellement .....	57
VI-1-2 Opérations de garantie de renouvellement .....	58
VI-2 Les interventions sur le réseau d'assainissement.....	59
VI-2-1 Opérations de curage .....	59
VI-2-2 Opérations de désobstruction .....	60
VI-2-3 Réalisation d'ITV .....	60
VI-2-4 Tests à la fumée. ....	61
VI-2-5 Contrôles de branchement.....	62
VI-2-6 Demande d'indemnisation liés aux débordements chez les usagers .....	64
VI-3 Le suivi des travaux de la collectivité .....	65
VI-4 Les réponses aux DT-DICT.....	68
<b>VII – FACTURATION ET BILAN FINANCIER.....</b>	<b>69</b>
VII-1 Tarif pour une consommation de 120 m3/an .....	69
VII-2 Facturation.....	70
VII-3 Situation sur l'exercice .....	71
VII-4 Ecrêtement et dégrèvement .....	71
VII-5 Compte rendu financier 2022 .....	73
<b>VIII – DIAGNOSTIC PERMANENT .....</b>	<b>74</b>
VIII-1 Contribution à une bonne gestion patrimoniale.....	74
VIII-2 Suivi de la maîtrise de l'encrassement .....	74
VIII-3 Vérification de la capacité du système.....	74
VIII-4 Réduction des déversements et débordements des eaux usées par temps de pluie.....	74
VIII-5 Gestion de la production d'H <sub>2</sub> S et la nuisance olfactive associée.....	74

**VIII-6 Réduction des mauvais branchements sur les réseaux séparatifs .....74**

**VIII-6-1 Recherche des mauvais branchements d'eaux usées sur réseaux pluviaux : (EU dans EP).....75**

**VIII-6-2 Quantification des eaux claires parasites (EP dans EU).....75**

**VIII-6-3 Méthodologie de calcul.....76**

**⇒ Station d'épuration de Cavignac .....77**

**⇒ Station d'épuration de Fronsac .....78**

**⇒ Station d'épuration de Galgon.....79**

**⇒ Station d'épuration de Lugon .....80**

**⇒ Station d'épuration de Périssac .....81**

**⇒ Station d'épuration de Prignac .....82**

**⇒ Station d'épuration de Saint Romain .....83**

**⇒ Station d'épuration de Porto.....84**

**ANNEXES :**

**ANNEXE 1 : Présentation du Compte Rendu Financier**

## PREAMBULE

### Présentation de SOGEDO

SOGEDO, acteur essentiel des services publics en France, dédie ses compétences aux collectivités publiques dans les domaines de l'eau potable et de l'assainissement. Entreprise familiale, SOGEDO a su préserver son indépendance **depuis plus de 67 ans**.

SOGEDO constitue sa force d'actions au travers de **23 agences d'exploitation locales** réparties sur 14 départements. Ces agences de proximité situées en zones rurales et semi-rurales permettent aux équipes de répondre avec une **grande réactivité** et de manière adaptée aux besoins des collectivités et des abonnés.

### UNE GESTION GLOBALE DES SERVICES

L'eau est un domaine d'activité au cadre réglementaire strict et en perpétuelle évolution. Il requiert la mise en œuvre d'un nombre important de métiers et de techniques élaborées nécessitant **des savoir-faire et des compétences en évolution permanente**.

Les compétences de SOGEDO s'étendent **de la surveillance de la ressource à la gestion des abonnés au service**, en passant par toutes les étapes de l'exploitation du petit cycle de l'eau.

SOGEDO intervient dans la maintenance, **l'entretien et l'optimisation des réseaux d'eau et d'assainissement** par la recherche de fuites, le nettoyage des réservoirs, l'analyse des données de sectorisation et de qualité de l'eau, la surveillance des déversements au milieu naturel, l'entretien des postes de relèvement ainsi que la surveillance des données générales de collecte pour le diagnostic permanent.

Les techniciens SOGEDO réalisent des prestations de surveillance, de maintenance et de réparations de **tous types d'ouvrages de traitement d'eau potable et d'assainissement collectif et non collectif**. SOGEDO intervient sur les équipements électriques basse et moyenne tension, les automatismes, les équipements de télégestion et de supervision.

Une équipe cartographie assure la mise en place et la tenue à jour des **Systèmes d'Information Géographique**. Les agents d'intervention garantissent le croisement et les corrections avec les données de terrain et la fiabilisation des données grâce à des outils d'intervention connectés.

SOGEDO maîtrise également l'ensemble de la gestion clientèle grâce à une chaîne éditique intégralement gérée en interne et **des agences de proximité, au plus près des abonnés**.



#### LE SAVIEZ-VOUS ?



SOGEDO exploite, en délégation, les services publics Eau et/ou Assainissement de plus de 570 communes allant de moins de 400 habitants à plus de 50 000.

#### SOGEDO en bref



SAS au capital de 8 000 000 €

Président : Philippe MERLIN

Chiffre d'affaires 2020 : 83 M€

320 Salariés

800 contrats concession eau, assainissement et prestations de services,

235 000 abonnés au service de l'eau,

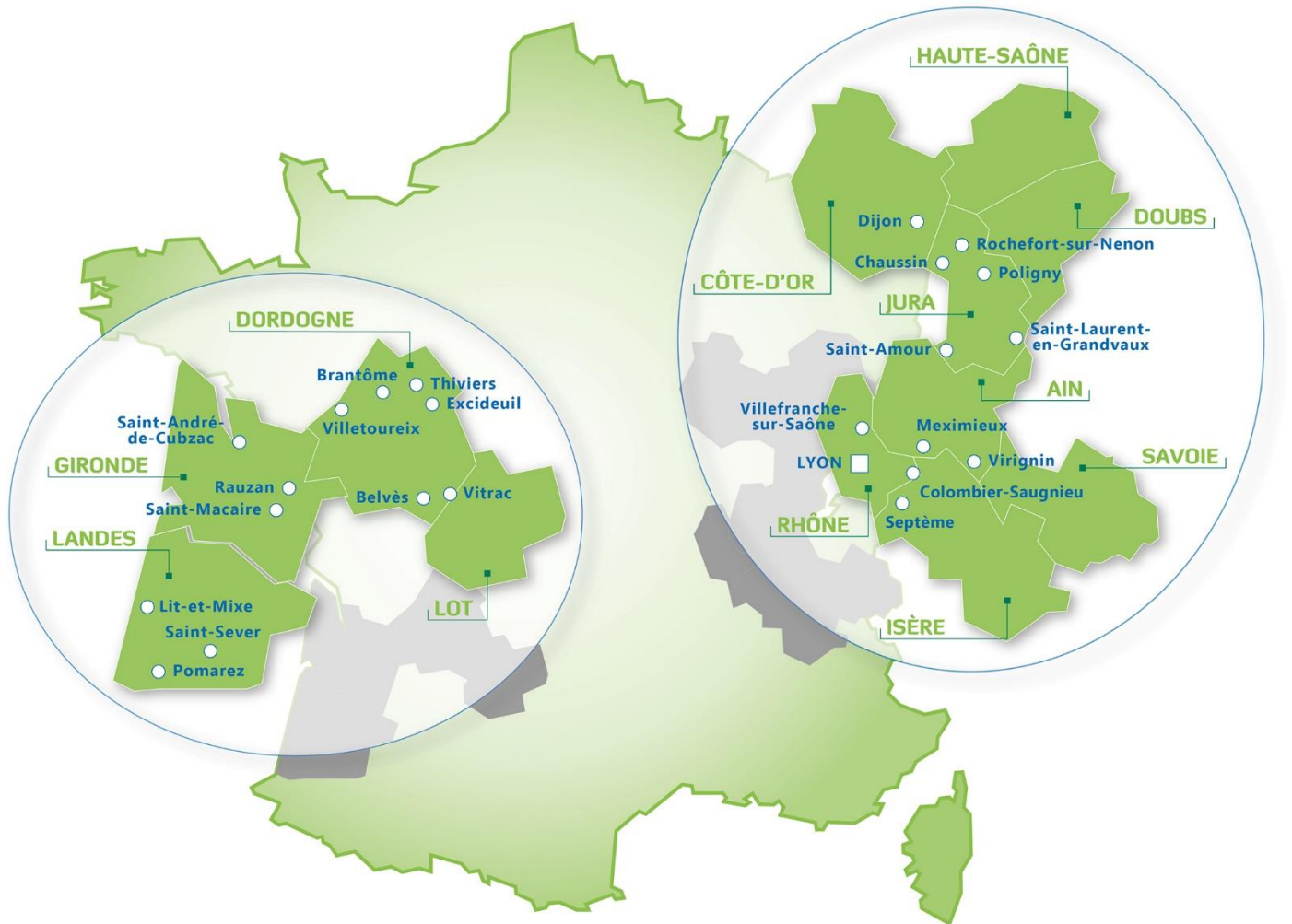
70 000 abonnés au service de l'assainissement

1 direction Générale à Lyon

23 centres d'exploitation au plus près des abonnés sur 14 départements




## Implantations de SOGEDO en France



## I – SYNTHÈSE

Domaine	Indicateurs spécifiques	Unité	2021	2022	Evolution
Gestion patrimoniale	Nombre de stations d'épuration	-	11	10	-9.1%
	Nombre de postes de relèvement	-	117	117	0.0%
	Linéaire Réseau Gravitaire	ml	224 882	229 956	2.3%
	Linéaire Réseau Refoulement	ml	65 176	65 571	0.6%
	Indice de connaissance des réseaux	Points	85	85	0.0%
	Indice de connaissance des rejets directs au milieu naturel	Points	80	80	0.0%
	Nombre de secteurs nécessitant un curage fréquent par 100 km de réseau	-	4.4	4.4	-0.4%
	Conformité des performances épuratoires	-	Oui	Oui	-
Continuité du service	Taux de débordement des effluents chez les usagers	Nb /1000 hab	0.09	0.00	0.0%
	Linéaire de curage réalisé	ml	28 414	23 442	-17.5%
	Volumes Assainissement facturés	m3/an	1 589 120	1 668 244	5.0%
	Volumes traités	m3/an	1 931 715	1 690 861	-12.5%
	Boues traitées	t MS/an	548.0	476.1	-13.1%
	Conformité de la filière boues	%	100%	100%	0.0%
Gestion des abonnés	Nombre d'abonnés	-	14 850	15 064	1.4%
	Nombre d'abonnés domestiques	-	14 848	15 062	1.4%
Tarifs	Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente	%	3.02%	2.80%	-7.2%
	Taux de réclamations	Nb /1000 ab	0.20	0.27	31.4%
	Prix de l'Assainissement pour 120 m3	€TTC / m3	3.17	3.22	1.6%

 Indicateurs spécifiques d'après l'arrêté ministériel du 2 Mai 2007 relatif aux rapports annuels sur le prix et la qualité des services publics d'eau potable et d'assainissement

## Récapitulatif des indices réglementaires de décret et de l'arrêté du 2 mai 2007

Les données et indicateurs relatifs aux caractéristiques et à la performance du service qui sont présentés dans le tableau ci-dessous et dont la production relève de la responsabilité du délégataire dans le cadre du présent contrat vous permettront de faire figurer dans votre rapport annuel sur le prix et la qualité du service (RPQS) les indicateurs descriptifs du service et les indicateurs de performance demandés par le décret du 2 mai 2007.

Le tableau suivant présente également les données et indicateurs dont la production relève de la responsabilité de la collectivité dans la mesure où ceux-ci ont pu être collectés à la date de réalisation du rapport.

Code	Thème	Titre	Unité	Origine	2022
<b>Indicateurs descriptifs des services d'assainissement</b>					
D201.0	Abonnés	Estimation du nombre d'habitants desservis par un réseau de collecte des eaux usées, unitaire ou séparatif	Nb	INSEE	32 435
D202.0	Réseau	Nombre d'autorisations de déversements d'effluents d'établissements industriels au réseau de collecte des eaux usées	Nb	Collectivité	3
D203.0	Boue	Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration	t MS	SOGEDO	476.1
D204.0	Abonnés	Prix TTC du service au m3 pour 120 m3	€ TTC/m3	SOGEDO	3.22
<b>Indicateurs de performance</b>					
IP201.1	Abonnés	Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées	%	Collectivité	60%
IP202.2	Réseau	Indice de connaissance et gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées	De 0 à 120 points	SOGEDO	85
IP203.3	Collecte	Conformité de la collecte des effluents aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié au regard de l'application de la directive ERU	0 à 100	Police de l'eau	NC
IP204.3	Epuration	Conformité des équipements d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié au regard de l'application de la directive ERU	0 à 100	Police de l'eau	NC
IP205.3	Epuration	Conformité de la performance d'ouvrages d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié au regard de l'application de la directive ERU	0 à 100	Police de l'eau	NC
IP206.3	Boue	Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes à la réglementation	%	SOGEDO	100%
IP207.0	Gestion financière	Montant des abandons de créances ou des versements à un fond de solidarité	€ / m3 facturé	SOGEDO	0.022
IP251.1	Abonnés	Taux de débordement des effluents dans les locaux des usagers	Nb / 1000 hab dess.	SOGEDO	0.00
IP252.2	Réseau	Nombre de points du réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage par 100 km de réseau	Nb / 100km	SOGEDO	4.4
IP253.2	Réseau	Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte d'eaux usées	%	Collectivité	0.20%
IP254.3	Epuration	Conformité des performances des équipements d'épuration au regard des prescriptions de l'acte individuel pris en application pour la police de l'eau	%	SOGEDO	100%
IP255.3	Collecte	Indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux de collecte des eaux usées	De 0 à 120 points	SOGEDO	85
IP256.2	Gestion financière	Durée d'extinction de la dette de la collectivité	Année	Collectivité	NC
IP257.0	Gestion financière	Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente	%	Service d'eau potable	2.80%
IP258.1	Abonnés	Taux de réclamations	Nb / 1000 abonnés	SOGEDO	0.27

### Arrêté du 21 juillet 2015 modifié

L'arrêté du 21 juillet 2015, relatif aux systèmes d'assainissement collectif et aux installations d'assainissement non collectif, remplace l'arrêté du 22 juin 2007, relatif aux prescriptions techniques, aux modalités de surveillance et au contrôle des installations d'assainissement collectif et des installations d'assainissement non collectif de capacité supérieure à 1,2 kg/j de DBO5.

Cet arrêté ne s'applique pas aux installations d'assainissement non collectif recevant une charge brute de pollution organique inférieure ou égale à 1,2 kg/j de DBO5,

Les évolutions concernant votre collectivité sont les suivantes.

#### **Exploitation et entretien des systèmes de collecte et de traitement des eaux usées :**

- Le service de l'assainissement comprend une station d'épuration de capacité supérieure à 600 kg/j de DBO5, soit 10 000 EH : **la station de Porto (30 000 EH).**

Un registre doit être tenu à jour sur la station, il mentionnera notamment les incidents et pannes, les procédures de maintenance et une liste de points de contrôle des équipements soumis à une inspection périodique.

Cette station fait l'objet d'une analyse des risques de défaillance, et de leurs effets ainsi que des mesures prévues pour remédier aux pannes éventuelles depuis juillet 2017. Cette analyse est transmise au service en charge du contrôle et à l'agence de l'eau ou à l'office de l'eau.

Le système d'assainissement fait l'objet d'un diagnostic permanent tenu à jour en continu et intégré au bilan de fonctionnement annuel.

- Le service de l'assainissement comprend des stations d'épuration de capacité supérieure ou égale à 120 kg/j de DBO5, soit 2 000 EH, et inférieure à 600 kg/j de DBO5, soit 10 000 EH : les stations de :
  - **Lugon (4 500 EH)**
  - **Galgon (2 000 EH)**

Un registre doit être tenu à jour sur les stations, il mentionnera notamment les incidents et pannes, les procédures de maintenance et une liste de points de contrôle des équipements soumis à une inspection périodique.

Ces stations font l'objet d'une analyse des risques de défaillance, et de leurs effets ainsi que des mesures prévues pour remédier aux pannes éventuelles depuis juillet 2017. Cette analyse est transmise au service en charge du contrôle et à l'agence de l'eau ou à l'office de l'eau.

Le système d'assainissement doit faire l'objet d'un diagnostic tous les 10 ans. Un programme de gestion des eaux pluviales doit être mis en place si cela est techniquement et financièrement possible.

- Le service de l'assainissement comprend des stations d'épuration de capacité supérieure ou égale à 12 kg/j de DBO5, soit 200 EH, et inférieure à 120 kg/j de DBO5, soit 2 000 EH : les stations de :
  - **Cavignac (1 500 EH)**
  - **Fronsac (1 200 EH)**
  - **Saint Romain la Virvée (500 EH)**
  - **Périssac (320 EH)**
  - **Villegouge (540 EH)**
  - **Prignac-et-Marcamps (1 800 EH)**
  - **Vérac (520 EH)**

Un registre doit être tenu à jour sur ces stations, il mentionnera notamment les incidents et pannes, les procédures de maintenance et une liste de points de contrôle des équipements soumis à une inspection périodique.

Le système d'assainissement doit faire l'objet d'un diagnostic tous les 10 ans. Un programme de gestion des eaux pluviales doit être mis en place si cela est techniquement et financièrement possible.

#### **Auto-surveillance des systèmes d'assainissement :**

### Déversoirs d'orage :

Le service de l'assainissement comprend deux déversoirs d'orage situés à l'aval d'un tronçon collectant une charge brute par temps sec supérieure ou égale à 120 kg/j de DBO5 :

- le DO en amont du PR STEP de Peujard.
- le DO en amont de la STEP de Porto

Ces deux DO sont équipés afin de pouvoir mesurer le temps de déversement journalier et estimer le débit déversé.

### Trop-plein sur séparatif :

Le service de l'assainissement ne comprend pas de trop-plein sur réseau séparatif situé à l'aval d'un tronçon collectant une charge brute par temps sec supérieure ou égale à 120 kg/j de DBO5.

### Production documentaire :

Pour une agglomération de taille supérieure ou égale à 120 kg/j de DBO5 et les STEP de capacité nominale supérieure ou égale à 120 kg/j de DBO5, soit les stations suivantes :

- Porto (30000 EH)
- Lugon (4 500 EH)
- Galgon (2 000 EH)

Un manuel d'auto-surveillance doit être mis en place et un bilan de fonctionnement doit être rédigé chaque année.

**L'ensemble des manuels d'auto-surveillance des stations du Syndicat ont été mis à jour en 2017 et ont été validés par l'administration.**

Pour une agglomération de taille supérieure ou égale à 30 kg/j de DBO5 et strictement inférieure à 120 kg/j de DBO5 et les STEP de capacité nominale supérieure ou égale à 30 kg/j de DBO5 et strictement inférieure à 120 kg/j de DBO5, soit les stations suivantes :

- Cavignac (1 500 EH)
- Fronsac (1200 EH)
- Saint Romain la Virvée (500 EH)
- Périssac (320 EH)
- Villegouge (540 EH)
- Prignac-et-Marcamps (1 800 EH)
- Vérac (520 EH)

**L'ensemble des cahiers de vie des stations du Syndicat ont été mis à jour en 2016 et ont été validés par l'administration.**

Pour une agglomération de taille supérieure ou égale à 12 kg/j de DBO5 et strictement inférieure à 30 kg/j de DBO5 et les STEP de capacité nominale supérieure ou égale à 12 kg/j de DBO5 et strictement inférieure à 30 kg/j de DBO5.

Aucune installation du SIAEPA du Cubzadai-Fronsadais n'est concernée par ce cas de figure.

### Arrêté du 31 Juillet 2020

L'arrêté du 31 juillet 2020 vient modifier l'arrêté du 21 Juillet 2015 relatif aux systèmes d'assainissement collectif et aux installations d'assainissement non collectif, à l'exception des installations d'assainissement non collectif recevant une charge brute de pollution organique inférieure ou égale à 1.2 kg/jour de DBO5.

L'arrêté du 31 Juillet 2020 introduit des obligations pour les maîtres d'ouvrage des « systèmes d'assainissement », dont notamment un **diagnostic permanent** pour les systèmes d'assainissement traitant une charge supérieure ou égale à 120 kg/j de DBO5. L'arrêté étend l'obligation de réaliser une **analyse de risques de défaillance** aux systèmes existants avec un nouvel échéancier qui dépend de la charge organique destinée à être traitée par le système d'assainissement.

L'arrêté précise les informations devant être transmises par les maitres d'ouvrage dans **le cadre du registre des systèmes d'assainissement**. Ces informations sont relatives à la « description, l'exploitation et la gestion du système d'assainissement ».

## II – BILAN DE L'ANNEE ECOULEE

### II-1 SOGEDO

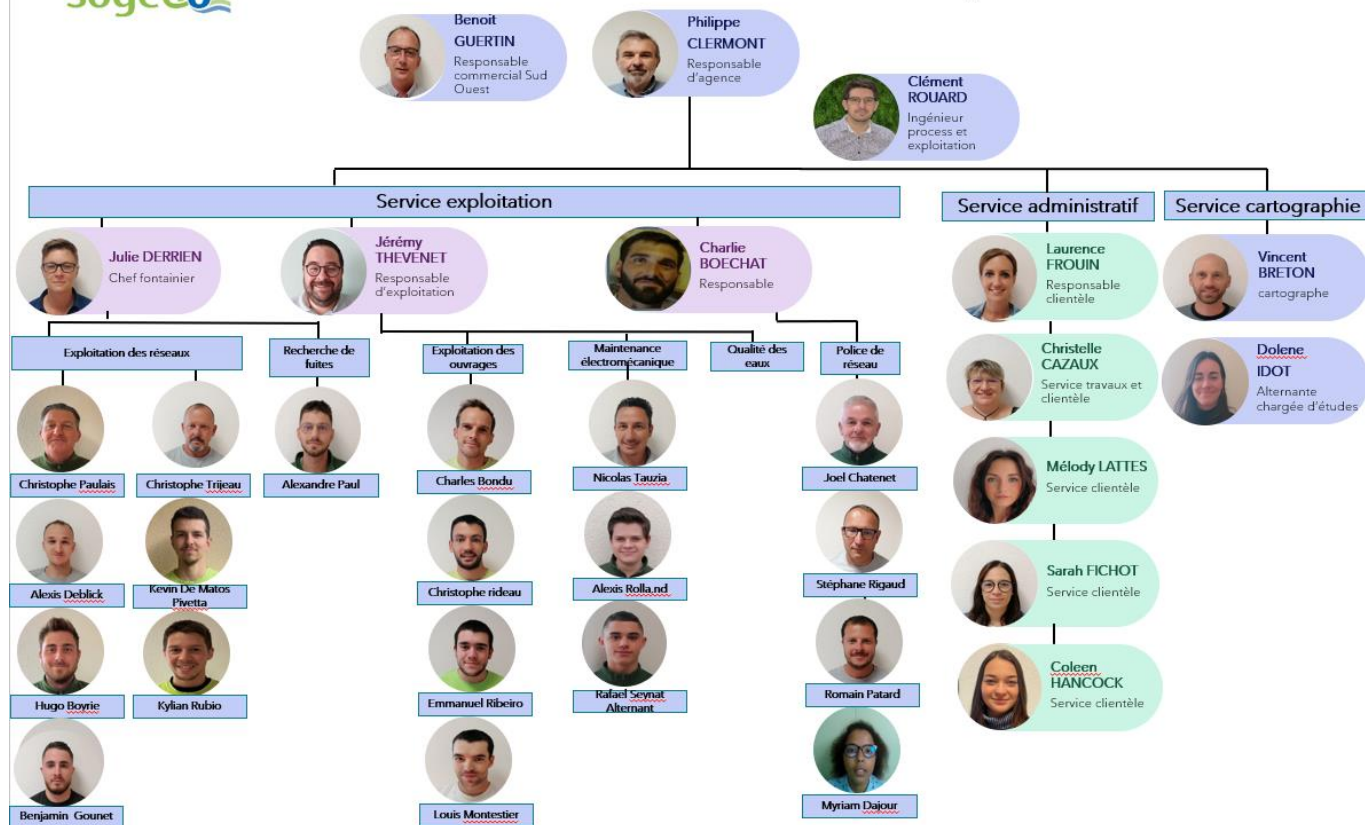
2022 a été une année qui a permis de restructurer le service de Saint André de Cubzac, en effet :

Le détail de la nouvelle organisation est donné dans le rapport sur l'eau potable.

Au niveau de l'assainissement le service de police de réseau, qui a été créer, va nous permettre de structurer la démarche de recherche des eaux parasites et de déployer sur la totalité du périmètre le diagnostic permanent.

Un référent police de réseau est donc en charge de cette activité. Son service a été structuré pour lui permettre de mener à bien ses différentes missions.





Dans le cadre de l'organisation de l'activité nous avons déployé en 2022 un outil de planification de l'ensemble de nos interventions : outil MOBIL'EAU développé par SOGEDO. Cet outil permet de planifier et fluidifier la totalité de nos interventions terrain.

Un avenant, prenant en compte les nouveaux postes de relevage, la modification des programmes de renouvellement et l'achat d'un groupe électrogène pour la méthanisation de Porto a été passé.

Les investissements prévus ont été réalisés.

## II-2 Le bilan de l'exploitation et les propositions d'amélioration

Tout comme pour la partie eau potable, l'année 2022 aura été une année de changements importants :

L'année 2022 a été particulièrement sèche au fil des mois et l'été a été marqué par plusieurs canicules et anomalies de température qui se sont prolongées très tard en automne.

La conséquence a été une faible quantité d'eau parasite dans les réseaux.

Dans un second temps, des pénuries ont été annoncées sur certains réactifs comme le chlorure ferrique et le polymère pour la fin d'année 2022. Cette annonce a nécessité une prise de décision rapide, nous avons ainsi formé des agents au transport de produits dangereux et les stocks ont été doublés pour faire face. Toutefois, les pénuries annoncées n'ont pas eu lieu.

De plus, nous avons rencontré d'importants délais de livraison sur l'ensemble de l'année 2022 notamment sur le matériel technique, les armoires électriques, les télé-surveillances ainsi que sur les débitmètres.

Courant Février, la partie production de BIOGAZ de la station d'épuration de Porto a été mise en service.

Le transfert des eaux usées de Peujard a été démarrée au mois de juillet. A l'issus de ce transfert, d'importantes réclamations nous ont été remontées sur le cheminement de la conduite et des odeurs associées notamment sur la commune de Saint Gervais.

Après plusieurs campagnes de mesure, une solution provisoire de traitement d'hydrogène sulfuré par Chlorure ferrique a été mise en service par SOGEDO, la solution définitive et le traitement des odeurs au poste de relevage de Peyrot sont en cours de déploiement. (Réalisation 2023)

Le tableau ci-dessous regroupe l'ensemble des étapes liées à ce phénomène :

Date	Evenements
08-juil-22	Mise en service complet du poste de refoulement en lieu et place de la station d'épuration de Peujard
11-juil-22	1° réclamation constatée rue du Tertre à Saint Gervais
22-juil-22	Réception de la pétition de 22 abonnés situés chemin et passage de Peyrot à St André de Cubzac
03-août-22	Etude provisoire d'un test d'injection de chlorure ferrique au niveau du poste de refoulement de Bellue
22-août-22	Arrêt de l'injection par suite de rupture de stock de chlorure ferrique
26-août-22	Réalisation de l'étanchéité des regards rue du Tertre
30-août-22	Campagne de prélèvements - Analyses des sulfures en laboratoire
02-sept-22	Pose de dispositifs d'absorption des odeurs au niveau des regards les plus impactés
08-sept-22	Installation de la douche sécurité et poste de dépotage
09-sept-22	Création d'un point d'injection dans la conduite de refoulement au niveau du poste Bellue
14-sept-22	Visite de sensibilisation terrain auprès des riverains
20-sept-22	Nouvelle campagne d'échantillonnage pour analyses
26-sept-22	Asservissement de la pompe doseuse au fonctionnement des pompes de refoulement
03-oct-22	Campagne de mesures complémentaires: H2S/T°C/pH/Redox
06-oct-22	1ère Réunion Publique à la mairie de St Gervais
18-oct-22	Installation définitive d'une manchette de refoulement PEHD au PR Bellue
25-oct-22	Début des travaux : remplacement 7 tampons étanches rue du Tertre
26-oct-22	Déconnection PR Port Neuf --> PR Peyrot
03-nov-22	2e Réunion Publique à la mairie de St Gervais
Courant 2023	Réalisation des installations définitives

Sur la station d'épuration de Porto, pendant les mois de Juillet et Août, la production de biogaz s'est effondrée. Cela est principalement dû au fait de la faible arrivée d'effluent en été.

Ainsi, début septembre, une solution a été trouvée consistant à fermer une file du digesteur pour ne pas avoir des temps de contact trop longs, qui dégrade l'effluent. La production de biogaz est alors remontée. La deuxième file n'a été remise en service qu'en décembre 2022.

Sur le 3<sup>e</sup> trimestre, une première méthode de quantification des eaux claires parasites permettant de définir précisément les différentes campagnes de recherche a été mise en place. Elle est détaillée ci-après dans le présent rapport. (Cf Chapitre : Quantification des eaux claires parasites).

De plus, une cartographie des trop-pleins a été réalisée. Cette carte est consultable sur l'espace de partage.

### III - LES PROPOSITIONS D'EVOLUTION

#### III-1 Stations d'épuration

##### ➔ STEP de Périssac

Depuis plusieurs années, les mesures et les analyses montrent que la station est à saturation hydraulique et organique. Une étude diagnostique a été menée courant 2021 et terminée en 2022.

Les résultats de l'étude diagnostique confirment la nécessité de réhabiliter la station.



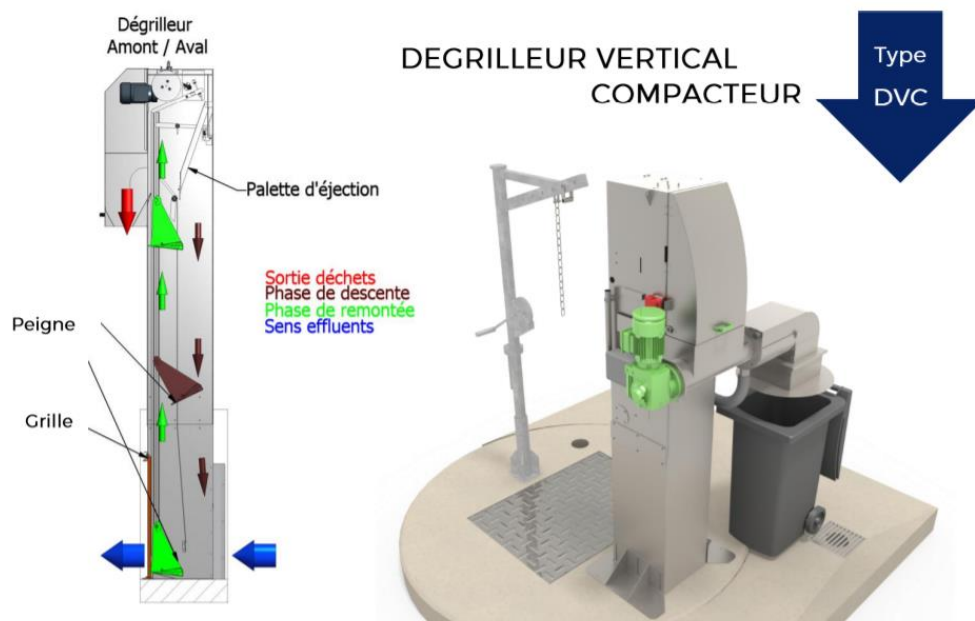
##### ➔ STEP de Prignac et Marcamps

Nous observons depuis plusieurs années une augmentation significative de la fréquence de curage/nettoyage du débourbeur en entrée de la lagune.

De plus, la nature de l'effluent semble aussi changer avec davantage de déchets solides.



Nous vous proposons d'installer un dégrilleur en entrée de la lagune (exemple ci-dessous). Cette opération permettrait aussi de mettre en place un canal de mesure afin de comptabiliser plus précisément le volume entrant dans la station. Ces équipements demanderaient la création d'une ligne électrique.



### ➤ Réutilisation de l'eau : Reut

La réutilisation des eaux usées consiste en l'utilisation d'eaux usées traitées en fonction de l'usage avec des objectifs de valorisation et de maîtrise des risques sanitaires et environnementaux. L'enjeu principal est de fournir une ressource alternative.

En fonction des niveaux de traitement, de nombreuses utilisations sont possibles, qui vont de l'irrigation agricole, à l'arrosage de golfs ou d'espaces verts en milieu urbain, à l'usage municipal comme le nettoyage des voiries, le lavage de voitures ou des sanitaires en passant par la recharge artificielle de nappe, la lutte contre les incendies, ou la protection et la remise en état de milieux naturels.



### ➔ Mise en place des sondes RADAR de mesures des produits de réactifs

L'augmentation significative des coûts de l'Énergie en Europe a conduit à une tension d'approvisionnement, voire des ruptures de stocks sur les produits de traitement des eaux (chlorure ferrique et polymère).

Lorsque que cela était possible nous avons constitué des stocks de plusieurs mois afin d'anticiper une possible pénurie.

Afin de suivre au mieux nos stocks de réactifs nous vous proposons d'installer des sondes de niveau radar sur les stockages de chlorure ferrique (les stockages de polymère étant déjà équipées).  
Les niveaux de produit de traitement seront suivis en temps réel et cela nous permettra d'avoir une meilleure gestion des approvisionnements.



### III-2 Réseau de collecte

Le réseau de collecte gravitaire traversant la Commune de Saint André de Cubzac présente des dysfonctionnements. Par temps de forts orages, certains tampons du Chemin de Labry se soulèvent en raison de la pression exercée par l'effluent en quantité trop importante arrivant à la STEP de Porto.

Ces tampons présentent des zones de danger pour les habitants que nos services balisent à chaque épisode orageux.

Une étude sur le redimensionnement du réseau de la commune de St André de Cubzac doit être engagée car le réseau structurant ne supporte plus la charge hydraulique.

#### ➔ PR Bourliémont – St André de Cubzac

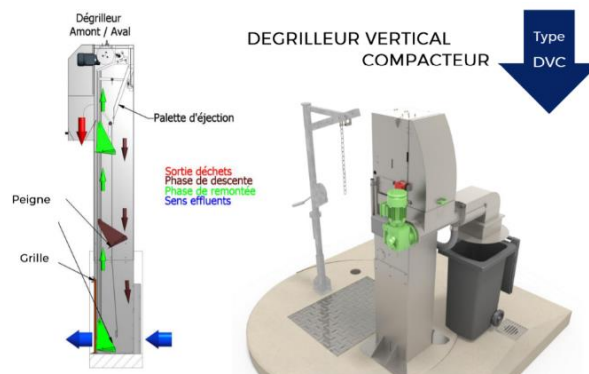
Le poste de relevage de Bourliémont est une installation stratégique pour le transfert des eaux usées vers la station de Porto.

Le PR est nettoyé de manière préventive tous les mois. Malgré cela, il n'est pas rare de constater un bouchage des pompes dû à une importante quantité de filasses.



Nous vous proposons d'installer un dégrilleur en entrée du poste afin de protéger les pompes.

Cet équipement permettra aussi de réduire la quantité de déchet transféré vers le prétraitement de la station de Porto.

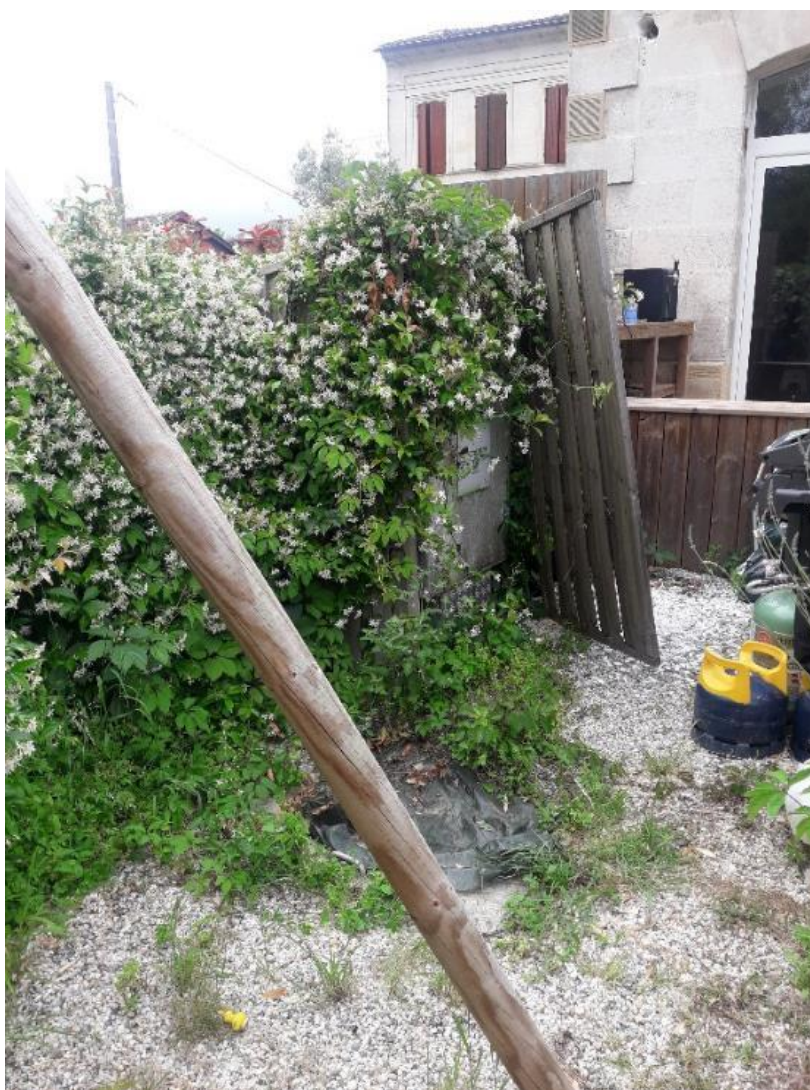




➔ PR L'Oiseau 1 – L'Oiseau :

Nos équipes rencontrent des difficultés pour intervenir sur le poste situé en privé de L'Oiseau 1 à Fronsac (accès difficile et portail fermé).

Il serait opportun d'étudier son déplacement pour en améliorer l'accès et l'exploitation.



➔ **PR Bellue - Virsac :**

Le PR Bellue est un poste de relèvement stratégique relevant les eaux usées de la STEP de Peujard vers le réseau de la STEP de Porto.

Cet ouvrage ne dispose pas de moyen de secours pouvant palier à une coupure d'énergie. Les habitations sont proches et il existe un risque un débordement (débit de transfert 140 m<sup>3</sup>/h).

Nous vous proposons d'équiper ce PR d'un groupe électrogène fixe qui sécurisera totalement le fonctionnement.



## IV – LES ABONNES DU SERVICE ASSAINISSEMENT

### IV-1 Détail des abonnés au 31/12/2022

COMMUNES	Population	ASSAINISSEMENT						DIVERS		
		Collectif			Non collectif			Abonnés avec ressources privées	Communaux exonérés de SPANC	Compteur "Jardin"
		2021	2022	%	2021	2022	%			
Asques	460	72	71	-1.39%	150	153	2.00%		2	7
Val de Virvée	3 576	796	811	1.88%	770	785	1.95%	5	6	12
Cadillac en Fronsadais	1 292	576	583	1.22%	27	27	0.00%	1	1	2
Cavignac	2 163	845	852	0.83%	176	179	1.70%		1	12
Cézac	2 645	262	259	-1.15%	797	792	-0.63%		2	6
Cubnezais	1 591	492	498	1.22%	273	275	0.73%		4	4
Cubzac les Ponts	2 516	976	972	-0.41%	207	211	1.93%	2	6	11
Fronsac	1 182	290	288	-0.69%	272	274	0.74%		4	9
Galgon	3 055	937	938	0.11%	599	608	1.50%		2	12
Gauriaguet	1 348	330	349	5.76%	271	278	2.58%		1	4
La Lande de Fronsac	2 500	631	635	0.63%	495	495	0.00%		3	8
La Rivière	428	69	69	0.00%	113	114	0.88%		3	4
Lugon et l'île du Carney	1 338	509	519	1.96%	135	136	0.74%		2	7
Marsas	1 235	182	196	7.69%	351	324	-7.69%		1	6
Mouillac	96	0	0	#DIV/0!	43	41	-4.65%		0	0
Perissac	1 212	173	183	5.78%	344	349	1.45%		3	8
Peujard	2 188	773	780	0.91%	118	121	2.54%	1	11	16
Saillans	401	0	0	#DIV/0!	181	184	1.66%		1	12
St Aignan	209	0	1	#DIV/0!	181	113	-37.57%		1	7
St André de Cubzac	12 229	4 724	4 791	1.42%	933	933	0.00%	7	19	67
St Genès de Fronsac	839	0	0	#DIV/0!	369	381	3.25%			11
St Germain la Rivière	393	23	24	4.35%	143	152	6.29%		1	6
St Gervais	1 912	634	641	1.10%	166	165	-0.60%	2	4	9
St Laurent d'Arce	1 489	180	183	1.67%	462	466	0.87%		4	8
St Michel de Fronsac	531	80	81	1.25%	183	182	-0.55%		1	6
St Romain la Virvée	896	210	211	0.48%	191	193	1.05%		1	8
Tarnes	338	0	0	#DIV/0!	125	144	15.20%		2	2
Vérac	945	59	61	3.39%	318	325	2.20%		3	8
Villegouge	1 280	237	251	5.91%	364	368	1.10%	1	0	6
Virzac	1 107	354	356	0.56%	165	160	-3.03%		2	5
Marcenais	811		0		351	360	2.56%			9
Prignac et Marcamps	1 413	436	459	5.28%	253	252	-0.40%	1	4	8
<b>TOTAUX</b>	<b>53 618</b>	<b>14 850</b>	<b>15 062</b>	<b>1.43%</b>	<b>9 526</b>	<b>9 540</b>	<b>0.15%</b>	<b>20</b>	<b>95</b>	<b>300</b>

### IV-1-1 Taux d'abonnés eau desservis par l'assainissement collectif

- Nombre d'abonnés eau des communes avec 1 réseau d'assainissement : 23 638
- Nombre d'abonnés assainissement : 15 062
- Taux : 15 062 / 23 638 = **63.7 %**

Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées	2021	2022	Evolution
Nombre d'abonnés à l'assainissement collectif / Nombre d'abonnés à l'eau potable	63.56%	63.72%	0.24%

### IV-1-2 Différents types d'abonnés

En application de l'Arrêté Ministériel du 2 mai 2007, nous définissons différents types d'abonnés :

- **Abonnés domestiques et assimilés** qui sont redevables à l'Agence de l'Eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L.213-10-3 du Code de l'Environnement,
- **Abonnés spéciaux** dont la Redevance Pollution est perçue directement par l'Agence de l'Eau,

Un abonné est raccordable lorsqu'un réseau de collecte des eaux usées passe à proximité de sa propriété.

### IV-1-3 Identification des rejets particuliers

Les abonnés de type "non domestique" connus, raccordés aux systèmes d'assainissement du SIAEPA Cubzadais Fronsadais et faisant l'objet d'une convention de déversement sont :

Etablissement	Activité	Charge polluante rejetée (kg DBO5/j)	Caractéristiques de l'effluent	Volume rejeté (m3/an)	Date de convention spéciale de rejet
CORDIER EXEL	Vinification	80kg/j	Eaux de lavage	13 772	31/12/2031
Géant	Grande Distribution	Théorique 14.4kg/j	Eaux de lavage	6 111	31/12/2031
Jaillance Brouette	Vinification	6.56kg/j	Eaux de lavage	1 650	15/07/2013
Jaillance Brouette	Cartonnage Imprimerie	3.3 kg/j	Eaux de lavage	839	31/12/2031

En 2022, nous avons débuté le recensement des rejets particuliers. Une convention de rejet définit les caractéristiques de l'effluent autorisé à être déversé par l'établissement non domestique au réseau public. Elle définit également des modalités pour son suivi, à réaliser par l'établissement (autosurveillance). Elle prévoit enfin une tarification spéciale, notamment en fonction de la charge polluante des effluents déversés par l'établissement.



## IV-2 Traitement des demandes des abonnés

SOGEDO mène une politique de proximité pour répondre aux besoins des abonnés. Leurs demandes sont exclusivement traitées par l'agence locale.

Le tableau suivant est une synthèse de l'activité liée à la relation clientèle :



Traitement des demandes des abonnés	Réclamations 2021	Réclamations 2022
Abonnements / Résiliations :	0	0
Facturation :	1	2
Problèmes techniques :	2	30
Travaux réalisés par SOGEDO :	0	0
<b>TOTAL</b>	<b>3</b>	<b>32</b>

## IV-3 Réclamations clientèles

En application de l'Arrêté Ministériel du 2 mai 2007, le taux de réclamations est un **indicateur de performance** défini par le nombre de réclamations écrites rapporté pour 1 000 abonnés.

Taux de réclamations / 1000 abonnés	2022
Nombre de réclamations écrites	4
Nombre d'abonnés	15 062
<b>Taux de réclamations / 1000 abonnés</b>	<b>0.27</b>

## V – LES STATIONS DE TRAITEMENT

### V-1 Suivi des indicateurs de qualité

#### V-1-1 Indice de connaissance des rejets au milieu naturel

Afin de recenser et corriger les rejets inopinés d'effluents non traités directement au milieu naturel, un **indicateur de performance**, dont la valeur est comprise entre 0 et 120, a été défini sur les critères suivants :

Indicateur	Définition
<p>Connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux de collecte des eaux usées</p>	<p>➤ <b>Etape A</b> : Eléments communs à tous les types de réseaux :</p> <p>+ 20 : Localisation des points de rejets potentiels aux milieux récepteurs (réseaux de collecte non raccordés, déversoirs d'orage, trop-pleins de poste de refoulement)            + 10 : Evaluation de la pollution collectée en amont de chaque point de rejet (population raccordée et charges polluantes des établissements industriels raccordés)            + 20 : Réalisation d'enquêtes de terrain pour reconnaître les points de déversements et mise en œuvre de témoins de rejets au milieu pour identifier le moment et l'importance du déversement            + 30 : Réalisation de mesures de débit et pollution sur ces rejets            + 10 : Présentation d'un rapport présentant les dispositions prises pour la surveillance des systèmes de collecte et des stations d'épuration            + 10 : Connaissance de la qualité des milieux récepteurs et évaluation de l'impact des rejets sur ceux-ci</p> <p>Eléments suivants pris en compte si Etape A &gt; 80 points</p> <p>➤ <b>Etape B</b> : Pour les secteurs équipés (même partiellement) en réseaux séparatifs            + 10 : Evaluation de la pollution déversée par les réseaux pluviaux au milieu récepteur, les émissaires concernés devant drainer au moins 70 % du territoire desservi en amont, les paramètres observés étant à minima la pollution organique (DCO) et l'azote organique total</p> <p>➤ <b>Etape C</b> : Pour les secteurs équipés en réseaux unitaires ou mixtes            + 10 : Mise en place d'un suivi de la pluviométrie caractéristique du système d'assainissement et des rejets des principaux déversoirs d'orage</p>

Indice de la connaissance des rejets au milieu naturel	2022
Localisation des points de rejets potentiels	80

Les données nécessaires à l'amélioration de la connaissance du fonctionnement du réseau et à la limitation de la pollution directement rejetée au milieu naturel ne peuvent être obtenues que par la réalisation d'un diagnostic très précis du réseau de collecte.



## V-1-2 Connaissance des réseaux de collecte

Un Système d'information Géographique (SIG) est utilisé suite à la mise à jour et la numérisation des plans du réseau de collecte des eaux usées. Les informations connues concernant la structure, la dimension et l'âge des équipements et canalisations, y sont répertoriées, ainsi qu'un historique et la localisation des interventions effectuées au cours de l'année.

Le décret n°2012-97 du 27 janvier 2012 vient préciser les dispositions de l'article 161 de la loi n°2010-788 du 12 juillet 2010 portant sur l'engagement national pour l'environnement. Les collectivités sont tenues, au 31 décembre 2013, d'avoir établi un descriptif détaillé des réseaux d'assainissement.

Pour juger de l'établissement du descriptif détaillé, le ministère de l'environnement a fait évoluer, par un nouveau décret du 2 décembre 2013, l'indicateur de performance IP202.2 « Connaissance et gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées ».

Ce décret modifie en profondeur cet indicateur y compris le barème d'attribution des points (passage du barème de 100 points à 120 points).

Afin de considérer que les collectivités disposent du descriptif détaillé, cet indice doit atteindre une valeur supérieure ou égale à 40 points.

Toutefois, aucune pénalité ne vient sanctionner les collectivités n'ayant pas atteint la valeur de 40.

Vous trouverez page suivante la décomposition de cet indice ainsi que le nombre de points que nous avons été en mesure d'attribuer à chaque paramètre.

Ce descriptif détaillé doit vous permettre d'établir un plan pluriannuel de renouvellement du réseau de collecte des eaux usées. Le remplacement des conduites anciennes et présentant des défauts importants permettra d'améliorer le taux de collecte des eaux usées et de limiter les eaux parasites.

Nos techniciens complètent chaque jour cette base de données. Nous sommes à votre entière disposition pour vous transmettre les données nécessaires à la gestion patrimoniale de votre réseau de distribution.

Barème	Critères	Informations disponibles	Points attribués
+ 10 points	Existence d'un plan des réseaux de collecte des eaux usées mentionnant la localisation des ouvrages annexes (poste de refoulement ou de relèvement, déversoirs d'orage,...), et s'ils existent, les points d'autosurveillance du fonctionnement des réseaux d'assainissement.	Oui	10
+ 5 points	Définition d'une procédure de mise à jour du plan des réseaux afin de prendre en compte les travaux réalisés (extension, réhabilitation, ou renouvellement des réseaux) et les données acquises depuis la dernière mise à jour. Mise à jour à minima annuelle du plan.	Oui	5
<b><u>L'obtention des 15 premiers points est nécessaire, avant de pouvoir ajouter les points suivants :</u></b>			
+ 10 points	Existence d'un inventaire des réseaux identifiant les tronçons avec mention du linéaire de la canalisation, de la catégorie de l'ouvrage, de la précision des informations cartographiques, et pour au moins la moitié du linéaire total de réseau les informations sur les diamètres et matériaux des tronçons.	Oui	10
Lorsque les matériaux et les diamètres sont renseignés pour la moitié du linéaire total des réseaux, un point supplémentaire est attribué chaque fois que sont renseignés 10% supplémentaires du linéaire total, jusqu'à 90%. Le cinquième point est attribué lorsque les informations sur les matériaux et diamètres sont rassemblées pour au moins 95% du linéaire total.			
De 1 à 5 points supplémentaires	Pourcentage du linéaire de réseau dont les informations sur les diamètres et matériaux des tronçons sont renseignées	100%	5
+ 10 points	L'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose des tronçons identifiés à partir du plan des réseaux, pour au moins la moitié du linéaire total de réseau.	Oui	10
Lorsque l'année ou la période de pose est renseignée pour la moitié du linéaire total des réseaux, un point supplémentaire est attribué chaque fois que sont renseignés 10% supplémentaires du linéaire total, jusqu'à 90%. Le cinquième point est attribué lorsque l'année ou la période de pose est renseignée pour au moins 95% du linéaire total.			
De 1 à 5 points supplémentaires	Pourcentage du linéaire de réseau dont les informations sur les années ou périodes de pose des tronçons sont renseignées	100.0%	5
<b><u>A ce stade du barème, 40 points au minimum doivent être obtenus pour pouvoir y ajouter les points suivants :</u></b>			
+ 10 points	Le plan des réseaux comporte une information géographique précisant l'altimétrie des canalisations, pour au moins la moitié du linéaire total de réseau.	Non	0
Lorsque l'altimétrie est renseignée pour la moitié du linéaire total des réseaux, un point supplémentaire est attribué chaque fois que sont renseignés 10% supplémentaires du linéaire total, jusqu'à 90%. Le cinquième point est attribué lorsque l'altimétrie des canalisations est renseignée pour au moins 95% du linéaire total.			
De 1 à 5 points supplémentaires	Pourcentage du linéaire de réseau dont les informations sur l'altimétrie des tronçons sont renseignées	11%	0
+ 10 points	Localisation et description des ouvrages annexes (postes de relèvement, postes de refoulement, déversoirs, ...)	Oui	10
+ 10 points	Existence et mise à jour au moins annuelle d'un inventaire des équipements électromécaniques existant sur les ouvrages de collecte et transport des eaux usées.	Oui	10
+ 10 points	Le plan ou l'inventaire mentionne le nombre de branchements pour chaque tronçon du réseau (nombre de branchements entre deux regards de visite).	Oui	10
+ 10 points	L'inventaire récapitule et localise les interventions et travaux réalisés sur chaque tronçon de réseaux (curage curatif, désobstruction, réhabilitation, renouvellement,...)	Oui	10
+ 10 points	Mise en œuvre d'un programme pluriannuel d'enquête et d'auscultation du réseau, un document rendant compte de sa résiliation. Y sont mentionnés les dates des inspections de l'état des réseaux, notamment par caméra, et les réparations ou travaux effectués à leur suite.	Non	0
+ 10 points	Mise en œuvre d'un programme pluriannuel de travaux de réhabilitation et de renouvellement (programme détaillé assorti d'un estimatif chiffré portant sur au moins trois ans).	Non	0
<b>Nombre de points total obtenus</b>			<b>85</b>

Compte tenu de la valeur de l'indice, votre collectivité dispose d'un inventaire conforme au décret du 27 janvier 2012. Les informations sur les âges des canalisations doivent encore être complétées et améliorées afin d'obtenir un outil d'aide au renouvellement des réseaux performants.

Nos services techniques se tiennent à votre disposition afin de vous transmettre l'ensemble des données qui vous seront nécessaires dans la programmation de vos prochains travaux.

Il convient de nous transmettre la plus régulièrement possible les plans de recollement liés aux travaux effectués sur votre collectivité afin que nous puissions mettre à jour le Système d'Information Géographique.

### **Prévention et Sécurité : « Construire sans détruire »**

Le décret N°2011-1241 du 5 octobre 2011, dit décret DT-DICT, prévoit la refonte des formulaires CERFA correspondants, la modification des procédures administratives et le renforcement des responsabilités de chacun des acteurs.

Ce décret modifie les documents DT-DICT qui deviennent plus complets et détaillés. En vue d'optimiser la sécurité des biens et des personnes et de sécuriser au mieux la continuité de service, le décret encadre la réalisation de travaux urgents par la mise en place d'avis de travaux urgents « ATU ».

D'autre part, la loi portant engagement national pour l'environnement dite « Grenelle 2 » instaure au sein de l'INERIS, par l'article L554-2 du Code de l'environnement, un guichet unique informatisé qui vise à recenser les concessionnaires de tous les réseaux aériens, souterrains et subaquatiques implantés en France, et les principales informations nécessaires pour permettre la réalisation de travaux en toute sécurité à leur proximité.

Sogedo a ainsi la charge de mettre à jour le guichet unique. Ce guichet est financé en partie par une redevance perçue auprès des exploitants de réseaux.

### **D'autre part, la réglementation prévoit également l'identification des réseaux selon deux critères :**

- Catégorie d'ouvrage :
  - Les réseaux dits sensibles
  - Les réseaux non sensibles.

Remarque : Les canalisations de prélèvement de de distribution d'eau destinée à la consommation humaine relèvent, sauf déclaration contraire de la part de l'opérateur du réseau, de la catégorie des réseaux non sensibles.

- Précision des informations cartographiques : L'arrêté « DT/DICT » instaure à ce titre, trois classes de précision cartographique A, B et C. Pour tous les réseaux, ces classes sont :
  - Classe A : incertitude sur la précision cartographique maximale de 0,40 m.
  - Classe B : incertitude sur la précision cartographique entre 0,40 m et 1,5 m.
  - Classe C : incertitude sur la précision cartographique supérieure à 1,5 m

Les plans de récolement doivent obligatoirement être établie dans une classe de précision conforme à la classe A. La réglementation n'impose pas, à ce jour, pour les réseaux « non sensibles » une mise à jour massive de la précision en classe A.

## V-2 Suivi des consommables

### V-2-1 Consommation énergétique

Les consommations énergétiques ont évolué entre l'année 2021 et 2022 du fait de la suppression de la Step Peujard en juillet 2022 (2500 EH) par la mise en service de la Station de Méthanisation de Porto en février 2022 (30 000EH).

Consommations électriques annuelles (kWh)	2021	2022	Evolution
TOTAL STEP	1 702 926	1 997 196	17.28%
TOTAL POSTES DE REFOULEMENT	689 361	650 051	-5.70%
<b>TOTAL STEP ET POSTES</b>	<b>2 392 287</b>	<b>2 647 247</b>	<b>10.66%</b>

#### Détail par installation :

NATURE	Dénomination	Consommations en Kw/h			Commentaires
		2021	2022	Evolution	
STEP	Fronsac	43 900	39 475	-10.1%	
STEP	Lugon	236 562	226 820	-4.1%	
STEP	Cavignac	79 040	45 435	-42.5%	Mise en place d'un vairateur sur la turbine d'aération
STEP	Galgon	80 579	66 979	-16.9%	
STEP	Peujard	205 244	95 765	-53.3%	Suppression de la station et conversation en poste de transfert
STEP	Porto	1 049 251	1 515 884	44.5%	Ajout de la file digestion
STEP	Villegouge	150	182	21.3%	
STEP	Perissac	3 456	3 393	-1.8%	
STEP	Saint Romain	4 744	3 263	-31.2%	Décalage de reléve
<b>TOTAL STEP</b>		<b>1 702 926</b>	<b>1 997 196</b>	<b>17.3%</b>	
PR CUBNEZAIS	Saint Martial	14 555	17 228	18.4%	
PR CUBNEZAIS	Bourg Cubnezais	4 008	6 404	59.8%	
PR VERAC	Maurins	670	1 061	58.4%	
PR PRIGNAC ET MARCAMPES	Entre 2 monts	1 702	1 944	14.2%	
PR PRIGNAC ET MARCAMPES	Clayac	3 446	3 115	-9.6%	
PR CADILLAC EN FRONSADAIS	Galard	3 274	2 287	-30.1%	
PR LUGON	Léo Lagrange	2 164	2 833	30.9%	
PR VERAC	Résidence de la tour	945	995	5.3%	
PR CEZAC	Fongerveau	19 342	16 504	-14.7%	
PR ST ANDRE DE CUBZAC	Fomboudeau - Lavoir	2 122	1 017	-52.1%	
PR CUBZAC LES PONTS	Moulins	623	535	-14.1%	
PR CUBNEZAIS	L'Etang	159	384	141.5%	
PR CUBNEZAIS	Les Murailles	789	862	9.3%	
PR PEUJARD	Le Sartre	1 957	1 484	-24.2%	
PR ST GERVAIS	Tonnellerie	2 000	1 380	-31.0%	
PR CAVIGNAC	Papon - la Gare	1 816	1 669	-8.1%	
PR FRONSAC	Sauvage Nord	2 695	2 044	-24.2%	
PR ST ANDRE DE CUBZAC	Plagne	3 056	4 634	51.6%	
PR LUGON	Montaigne	2 256	1 892	-16.1%	

PR CAVIGNAC	Taillis	200	243	21.5%	
PR PEUJARD	Maison retraite	968	1 025	5.9%	
PR PEUJARD	Vieux bourg	9 220	7 365	-20.1%	
PR PEUJARD	Tertre veine	1 548	644	-58.4%	
PR CUBZAC LES PONTS	Conseillant	49 177	48 910	-0.5%	
PR ST ANDRE DE CUBZAC	Robillard	121	391	223.1%	
PR CUBZAC LES PONTS	Racace 1	474	405	-14.6%	
PR CUBZAC LES PONTS	Basque	42 632	35 186	-17.5%	
PR CUBZAC LES PONTS	Berard	344	343	-0.3%	
PR ST GERVAIS	Port neuf	45 271	33 332	-26.4%	Supression en 2022
PR CUBZAC LES PONTS	Picoulet	477	484	1.5%	
PR PRIGNAC ET MARCAMPES	Moron	8 729	8 510	-2.5%	
PR PRIGNAC ET MARCAMPES	Trubat	3 629	3 232	-10.9%	
PR PRIGNAC ET MARCAMPES	Lurzines	5 090	4 831	-5.1%	
PR CUBZAC LES PONTS	Racace 2	504	352	-30.2%	
PR ST ANTOINE	Lavoir St Antoine	57 338	51 722	-9.8%	
PR VILLEGOUGE	Fourquet	112	209	86.6%	
PR CAVIGNAC	Lavandières	8 021	6 589	-17.9%	
PR PRIGNAC ET MARCAMPES	Nolly	4 137	4 456	7.7%	
PR ST GERVAIS	J. Brel	4 037	3 014	-25.3%	
PR CUBNEZAIS	Constantin	3 176	6 099	92.0%	
PR GALGON	Joffret	992	944	-4.8%	
PR ST GERVAIS	Rue des Roses - Portelette	3 230	2 549	-21.1%	
PR ST ANDRE DE CUBZAC	Les Rouquettes	9 874	7 640	-22.6%	
PR FRONSAC	L'Oiseau 1	1 303	1 241	-4.8%	
PR CAVIGNAC	Baudet	2 689	1 498	-44.3%	
PR ST GERVAIS	Escagnes	4 586	3 484	-24.0%	
PR GALGON	La Nauze	589	479	-18.7%	
PR VILLEGOUGE	Camelot	1 029	803	-22.0%	
PR FRONSAC	L'Oiseau 2	2 341	2 635	12.6%	
PR LA LANDE DE FRONSAC	Farideuil	2 876	2 710	-5.8%	
PR AUBIE ESPESSAS	La Groupe	715	742	3.8%	
PR ST ANDRE DE CUBZAC	Bourliemont	21 647	18 138	-16.2%	
PR CEZAC	Brian	1 190	1 568	31.8%	
PR LUGON	Campardon	1 311	1 262	-3.7%	
PR AUBIE ESPESSAS	Bouchon	38 921	39 443	1.3%	
PR PERISSAC	Abattoirs	310	412	32.9%	
PR PERISSAC	Mairie Périssac	317	320	0.9%	
PR PERISSAC	Route de Vérac	1 283	1 693	32.0%	
PR AUBIE ESPESSAS	Carbonie	13 765	12 820	-6.9%	
PR ST GERVAIS	Rue du jonc	4 019	3 470	-13.7%	
PR LUGON	Conte	212	130	-38.7%	
PR ST ANDRE DE CUBZAC	Seignan	12 412	9 462	-23.8%	
PR GALGON	Rigole	1 012	1 372	35.6%	
PR SALIGNAC	René Cassagne	1 770	1 668	-5.8%	

PR FRONSAC	Feuillade	7 198	7 087	-1.5%	
PR FRONSAC	Port Fronsac	6 549	4 000	-38.9%	
PR ST ANDRE DE CUBZAC	Passage de l'Europe	579	489	-15.5%	
PR SALIGNAC	Laubertrie	571	507	-11.2%	
PR ST ROMAIN LA VIRVEE	Fontenelle	4 200	2 750	-34.5%	
PR ST LAURENT D'ARCE	Route du Lavoir	4 037	5 087	26.0%	
PR CUBNEZAIS	Pillebourse	536	878	63.8%	
PR ST ANDRE DE CUBZAC	Barotte	379	406	7.1%	
PR VIRSAC	Petit Berdat	716	577	-19.4%	
PR CUBNEZAIS	Napoléon	395	342	-13.4%	
PR LUGON	Arnaud Guilhem	348	335	-3.7%	
PR ST ANDRE DE CUBZAC	Romefort	362	330	-8.8%	
PR ST LAURENT D'ARCE	Route des Faures	3 207	4 202	31.0%	
PR PEUJARD	Mauco	96	143	49.0%	
PR ST GERMAIN LA RIVIERE	Perillat école	167	155	-7.2%	
PR SALIGNAC	Eglise Salignac	1 196	986	-17.6%	
PR ASQUES	Eglise Asques	252	693	175.0%	
PR PRIGNAC ET MARCAMPES	Moulinot	1 018	1 017	-0.1%	
PR GAURIAGUET	Eglise Gauriaguet	31 865	25 218	-20.9%	
PR GAURIAGUET	Parc Gauriaguet	6 671	6 815	2.2%	
PR LUGON	Renardière	STEP de Lugon	0	0.0%	
PR FRONSAC	Carrefour La Dauphine	386	392	1.6%	
PR LA LANDE DE FRONSAC	Maison de retraite	968	1 025	5.9%	
PR ST MICHEL DE FRONSAC	Sable	19 185	15 407	-19.7%	
PR FRONSAC	La Marche	3 014	2 699	-10.5%	
PR ST ANDRE DE CUBZAC	Barouilley Garosse	17 418	16 017	-8.0%	
PR MARSAS	Combret	2 357	3 308	40.3%	
PR GAURIAGUET	Bouchet	1 859	1 657	-10.9%	
PR CUBNEZAIS	Les Fougères	412	381	-7.5%	
PR ST LAURENT D'ARCE	Les écoles Faurès	720	646	-10.3%	
PR LA LANDE DE FRONSAC	Landecotte	1 506	620	-58.8%	
PR LA RIVIERE	Mairie La Rivière	1 961	1 074	-45.2%	
PR AUBIE ESPESSAS	Rue de Cros	1 283	1 354	5.5%	
PR CUBZAC LES PONTS	Hauts de Dordogne	1 638	1 329	-18.9%	
PR VIRSAC	Magnan	507	899	77.3%	
PR GALGON	Maleret	566	1 040	83.7%	
PR MARSAS	Plassin	2 222	2 140	-3.7%	
PR CUBZAC LES PONTS	A côté des Moulins	1 301	608	-53.3%	
PR PEUJARD	Bellue	18 787	17 480	-7.0%	
PR LA LANDE DE FRONSAC	Vincenot	42 231	39 225	-7.1%	
PR CADILLAC EN FRONSADAIS	Mayes	124	112	-9.7%	
PR VIRSAC	Jardin du Berdat		608		
PR ST ANDRE DE CUBZAC	Bois Milon		1 019		



PR ST ANDRE DE CUBZAC	Cabeyre		64		
PR ST GERVAIS	Peyrot		68 778		
PR ST GERVAIS	Lyre St Gervais	1 123	1 667	48.4%	
PR ST GERVAIS	Fond Cailloux	1 932	1 839	-4.8%	
PR AUBIE ESPESSAS	Puyfaure 1	759	580	-23.6%	
PR AUBIE ESPESSAS	Puyfaure 2	563	270	-52.0%	
PR AUBIE ESPESSAS	Bufaud	1 112	208	-81.3%	
PR CUBZAC LES PONTS	Résidence Les Moulins	PR PRIVE			

<b>TOTAL PR</b>	<b>689 361</b>	<b>646 560</b>	<b>- 6.2%</b>	
-----------------	----------------	----------------	---------------	--

## V-2-2 Ensemble des sous-produits

L'ensemble détaillé des volumes collectés et traités sont disponibles dans les Comptes Rendus Techniques (CRT) de l'espace partagé et également dans les chapitres suivants.

### ➤ Produits de dégrillage et tamisage

La quantité de ces produits ne cesse d'augmenter, surtout du fait de l'installation de tamisage en entrée des stations d'épuration.

Les produits sont évacués et transférés vers des sites agréés.

### ➤ Graisses

Les graisses des différentes stations du SIAEPA du Cubzadai-Fronsadai sont collectées et traitées sur la station de Porto.

Il n'y a pas eu d'apport de graisses extérieures à la collectivité.

### ➤ Sables

Les sables des différentes stations du SIAEPA du Cubzadai-Fronsadai sont collectés et lavés à la Station de Porto. Les sables lavés sont évacués par l'entreprise PENA.

### ➤ Produits de curage

Les produits de curage des réseaux du SIAEPA du Cubzadai-Fronsadai sont collectés puis lavés à la Station de Porto.

Les refus sableux sont évacués par l'entreprise PENA.

Il n'y a pas eu d'apport extérieurs au SIAEPA.

## V-3 Le bilan annuel des stations de traitement

### V-3-1 Station d'épuration de PORTO



#### ⇒ CHARGE HYDRAULIQUE

Charge hydraulique	2021	2022	Evolution
Volume d'eaux usées traitées (m3/an)	1 153 080	1 156 074	0.26%
Dont Volume Matières de vidanges traitées (m3/an)	5 632	5 405	-4.04%
Débit moyen journalier (m3/j)	3 159	3 167	0.26%
Volume by-passé (m3/an)	252	125	-50.40%
Débit moyen journalier sur le mois le plus sec (m3/j)	2 311	2 250	-2.64%
Débit moyen sur le mois le plus pluvieux (m3/j)	4 030	4 041	0.27%

#### ⇒ CHARGE POLLUANTE

Charges moyennes (kg/j)	DBO5	DCO	DCO/DBO5	MEST	NGL	Pt
Entrée Station	754.00	2 488.00	3.30	1 308.00	206.00	21.00
Sortie Station	2.92	31.40		4.56	14.67	4.10
Rendement épuratoire	100%	99%		100%	93%	80%
Rendement minimum exigé	80%	75%		90%	-	-

## ➤ AUTOSURVEILLANCE ET BILANS DE FONCTIONNEMENT

Objet	2021	2022	Evolution
Nombre d'analyses d'autosurveillance effectuées	52	52	0.00%
Nombre de bilans de fonctionnement sur 24h réalisés	52	52	0.00%

Les rendements épuratoires de la station sont satisfaisants et répondent aux exigences de l'Arrêté de rejet.

## ➤ FILIERE BOUES

Le traitement biologique génère des déchets couramment appelés Boues qui doivent être récupérées, traitées, stockées, évacuées et si possible valorisées selon les modalités définies par arrêté préfectoral.

Traitement des boues	2021	2022	Evolution
Volume extrait de boues liquides (m3/an)	50 314	55 429	10.17%
Concentration g/l	8.80	6.50	-26.14%
Quantité de Matières sèches (tonnes/an)	411.70	362.86	-11.86%
Nombre d'analyses effectuées	11	7	-36.36%
Taux de conformité	100%	100%	0.00%
Destination des boues	PAPREC	PAPREC	
Quantité de boues évacuées selon une filière conforme (T de MS)	548.84	476.13	-13.25%

Produits externes	2021	2022	Evolution
Boues des autres stations d'épuration en M3	8 735	3 906	-55.28%
Matières de vidanges en M3	5 632	5 405	-4.04%
Refus de dégrillage (tonnes/an)	113	93	-17.85%
Sable en (m3/an)	64	66	3.13%
Graisses en (m3/an)	67	72	7.46%

L'apport des matières de vidange représente une part non négligeable de la charge polluante reçue par la station contrairement à l'apport des graisses.

Pour 2022, la station a reçu un volume de 5 405 m3 de matières de vidange. Ce volume est similaire par rapport à 2021.

Produits de traitement	2021	2022	Evolution
Polymères (kg/an)	18 200	21 000	15.38%

### ➔ SYSTEME DE COLLECTE

Votre système de collecte est caractérisé par les données suivantes :

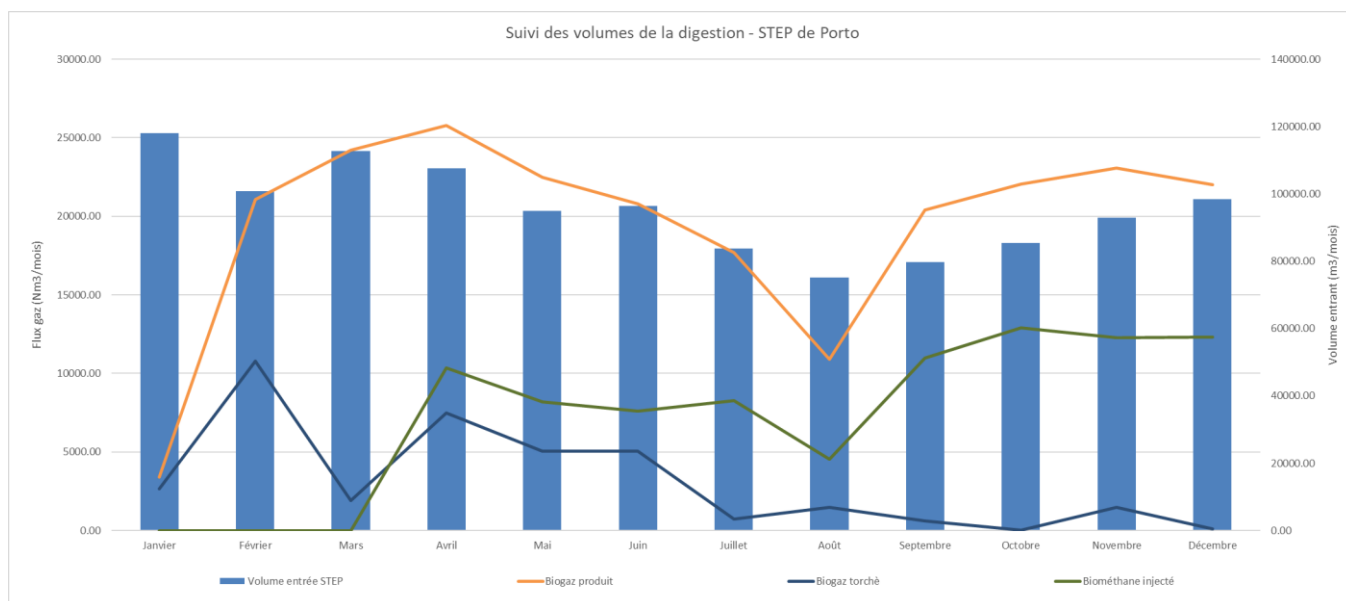
Charge hydraulique	2021	2022	Evolution
Volume déversé au milieu naturel au niveau des DO et TP du réseau soumis à autosurveillance (m3/an) = A1	0	9 799	-
Volume by-passé en entrée de STEP (m3/an) = A2	252	125	-50.40%
Volume traité par la STEP (m3/an) = A3	1 153 080	1 156 074	0.26%
Volume facturé Secteur de Porto	832 133	974 824	17.15%
Eaux claires parasites collectées = ECL = A1+A2+A3- Volume facturé	321 199	191 174	-40.48%
% Eaux claires parasites collectées : ECL / (A1+A2+A3)	28%	16%	-41.13%

### V-3-2 File méthanisation

La méthanisation des eaux usées permet de produire du biogaz, une source d'énergie renouvelable. Cette technique consiste à digérer les matières organiques présentes dans les eaux usées en absence d'oxygène pour produire du méthane.

Le procédé de méthanisation des eaux usées comporte plusieurs étapes. Tout d'abord, les eaux usées sont collectées et acheminées vers une station d'épuration. Ensuite, les matières solides sont séparées des matières liquides, et les matières solides sont digérées en absence d'oxygène pour produire du biogaz. Ce biogaz est ensuite récupéré et utilisé dans le réseau GRDF.

## ➤ SUIVI DES VOLUMES

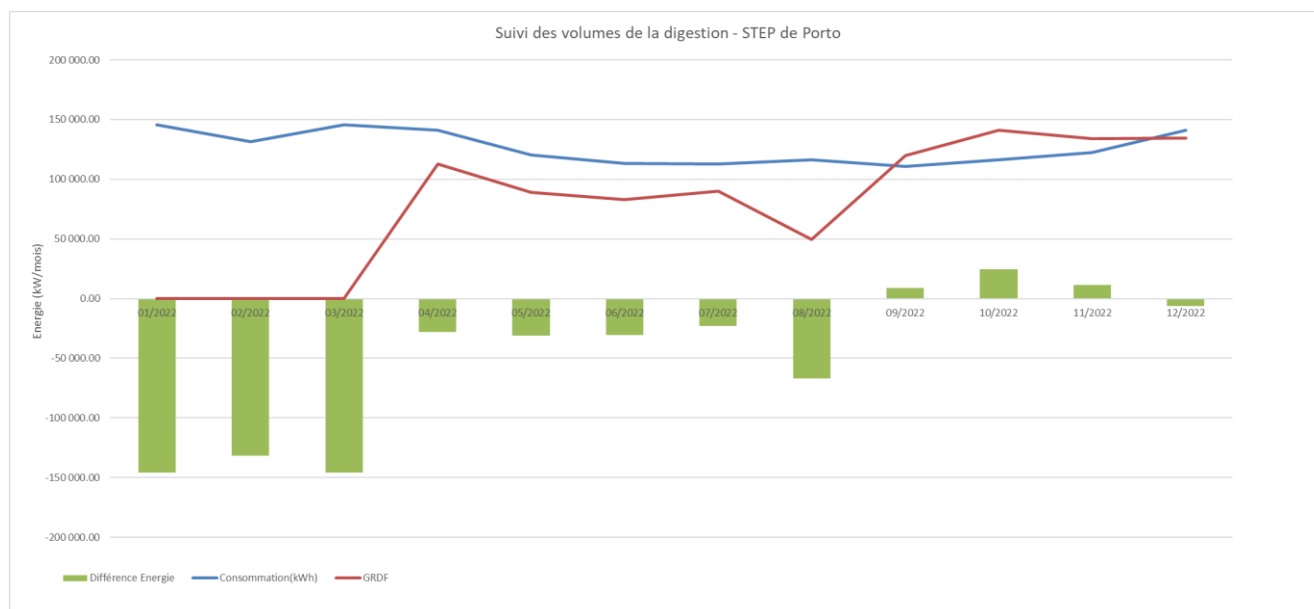


Le premier trimestre de l'année 2022 correspond aux essais de fonctionnement de l'installation. Ces premiers mois ne sont pas représentatifs.

D'après le tableau ci-dessus, la montée en régime de la méthanisation de Porto à partir de Mars 2022 est satisfaisante par rapport à ce qui était attendu.

La baisse enregistrée en été (juillet – août) est principalement due à une baisse de charge organique entrante sur la station.

## ➤ EQUILIBRE ENERGETIQUE



Ce tableau représente la consommation énergétique pour le fonctionnement de la station d'épuration de Porto par rapport à l'énergie créée (Biogaz) grâce à la méthanisation. Tout comme le tableau précédent, la période de Janvier à Mars correspond aux essais sur mise en route.

Dès le 1<sup>er</sup> Avril, les injections de biogaz dans le réseau GRDF ont permis de tendre vers un équilibre énergétique, puis à être positif pendant le mois de Septembre-Octobre-Novembre. En décembre, les faibles températures expliquent principalement le retour à l'équilibre des consommations énergétiques.

### V-3-3 Station d'épuration de CAVIGNAC



#### ➤ CHARGE HYDRAULIQUE

Charge hydraulique	2021	2022	Evolution
Volume d'eaux usées traitées (m3/an)	177 891	94 429	-46.92%
Débit moyen journalier (m3/j)	376	301	-19.95%
Volume by-passé (m3/an)	302	264	-12.58%
Débit moyen journalier sur le mois le plus sec (m3/j)	281	246	-12.46%
Débit moyen sur le mois le plus pluvieux (m3/j)	600	346	-42.33%

#### ➤ CHARGE POLLUANTE

Charges moyennes (kg/j)	DBO5	DCO	DCO/DBO5	MEST	NGL	Pt
Entrée Station	124.07	305.52	2.46	109.00	20.81	2.43
Sortie Station	5.83	50.81		9.93	7.46	1.80
Rendement épuratoire	95%	83%		91%	64%	26%
Rendement minimum exigé	60%	60%		50%	-	-



## ➔ AUTOSURVEILLANCE ET BILANS DE FONCTIONNEMENT

Objet	2021	2022	Evolution
Nombre d'analyses d'autosurveillance effectuées	12	12	0.0%
Nombre de bilans de fonctionnement sur 24h réalisés	12	12	0.0%

La station est aujourd'hui à saturation, à la fois d'un point de vu organique mais également hydraulique. Les résultats analytiques témoignent de cette arrivée à saturation. La création d'une nouvelle STEP sur St Mariens en 2021 n'a que très peu soulagé hydrauliquement la STEP de Cavignac. La rénovation de la station est en projet (lancement du diagnostic du système assainissement en 2022). Le réseau reste très sensible aux eaux claires parasites de type météorique, ce qui provoque régulièrement des à-coups hydrauliques conséquents. Dans ces cas-là, le bassin tampon joue bien son rôle et limite l'impact de ces eaux claires parasites.

## ➔ FILIERE BOUES

Le traitement biologique génère des déchets couramment appelés *Boues* qui doivent être récupérées, traitées, stockées, évacuées et si possible valorisées selon les modalités définies par arrêté préfectoral.

Traitement des boues	2021	2022	Evolution
Volume extrait de boues liquides (m3/an)	2 436	3 053	25.3%
Concentration g/l	10.10	10.20	1.0%
Quantité de Matières sèches (tonnes/an)	25.49	30.28	18.8%
Nombre d'analyses effectuées	2	2	0.0%
Taux de conformité	100%	100%	0.0%
Destination des boues	Porto	Porto	

## V-3-4 Station d'épuration de LUGON



### ➔ CHARGE HYDRAULIQUE

Charge hydraulique	2021	2022	Evolution
Volume d'eaux usées traitées (m3/an)	235 341	202 061	-14.14%
Débit moyen journalier (m3/j)	645	489	-24.19%
Volume by-passé (m3/an)	2 690	434	-83.87%
Débit moyen journalier sur le mois le plus sec (m3/j)	427	382	-10.54%
Débit moyen sur le mois le plus pluvieux (m3/j)	1 184	725	-38.77%

Le volume journalier moyenne correspond à une charge hydraulique d'environ 3 261 EH. Ceci est cohérent compte tenu du nombre d'abonné raccordé. (1761 x 2.2 hab.ab = 3874 hab).

## ➤ CHARGE POLLUANTE

Charges moyennes (kg/j)	DBO5	DCO	DCO/DBO5	MEST	NGL	Pt
Entrée Station	136.00	347.00	2.55	177.00	49.00	5.00
Sortie Station	3.50	31.00		12.25	7.37	0.90
Rendement épuratoire	97%	91%		93%	85%	82%
Rendement minimum exigé	70%	75%		90%	-	-

L'ensemble des concentrations mesurées témoignent d'un très bon fonctionnement de l'installation.

## ➤ AUTOSURVEILLANCE ET BILANS DE FONCTIONNEMENT

Objet	2021	2022	Evolution
Nombre d'analyses d'autosurveillance effectuées	12	12	0.0%
Nombre de bilans de fonctionnement sur 24h réalisés	12	12	0.0%

La station a présenté des résultats conformes pour 12 bilans sur 12.  
Très bon fonctionnement de l'installation sur 2022.

Le réseau reste sensible aux eaux claires parasites, mais le système de traitement ne s'en trouve pas perturbé pour autant.

## ➤ FILIERE BOUES

Le traitement biologique génère des déchets couramment appelés *Boues* qui doivent être récupérées, traitées, stockées, évacuées et si possible valorisées selon les modalités définies par arrêté préfectoral.

Traitement des boues	2021	2022	Evolution
Volume extrait de boues liquides (m3/an)	5 039	4 066	-19.3%
Concentration g/l	10.50	12.10	15.2%
Quantité de Matières sèches (tonnes/an)	52.98	46.72	-11.8%
Nombre d'analyses effectuées	4	4	0.0%
Taux de conformité	100%	100%	0.0%
Destination des boues	Porto	Porto	

## V-3-5 Station d'épuration de GALGON



### ⇒ CHARGE HYDRAULIQUE

Charge hydraulique	2021	2022	Evolution
Volume d'eaux usées traitées (m3/an)	115 221	98 958	-14%
Débit moyen journalier (m3/j)	316	243	-23%
Volume by-passé (m3/an)	Non mesuré	Non mesuré	-
Débit moyen journalier sur le mois le plus sec (m3/j)		190	
Débit moyen sur le mois le plus pluvieux (m3/j)		315	

### ⇒ CHARGE POLLUANTE

Charges moyennes (kg/j)	DBO5	DCO	DCO/DBO5	MEST	NGL	Pt
Entrée Station	79.00	183.04	2.32	78.25	24.07	2.58
Sortie Station	4.50	32.30		6.80	12.40	0.90
Rendement épuratoire	94%	82%		91%	48%	65%
Rendement minimum exigé	80%	75%		90%	-	-

## ➔ AUTOSURVEILLANCE ET BILANS DE FONCTIONNEMENT

Objet	2021	2022	Evolution
Nombre d'analyses d'autosurveillance effectuées	12	12	0.0%
Nombre de bilans de fonctionnement sur 24h réalisés	12	12	0.0%

Bien qu'elle reste ponctuellement perturbée par des entrées d'eaux claires parasites, la station d'épuration de Galgon a présenté un bon fonctionnement en 2022.

A noter qu'un projet de mise en place d'un bassin tampon est à l'étude.

Le diagnostic du système d'assainissement (année 2022 – 2023) permettra de limiter la quantité d'eaux claires parasites.

## ➔ FILIERE BOUES

Le traitement biologique génère des déchets couramment appelés *Boues* qui doivent être récupérées, traitées, stockées, évacuées et si possible valorisées selon les modalités définies par arrêté préfectoral.

Traitement des boues	2021	2022	Evolution
Volume extrait de boues liquides (m3/an)	2 564	1 559	-39.2%
Concentration g/l	9.60	14.50	51.0%
Quantité de Matières sèches (tonnes/an)	23.41	22.41	-4.3%
Nombre d'analyses effectuées	4	4	0.0%
Taux de conformité	100%	100%	0.0%
Destination des boues	Porto	Porto	



## V-3-6 Station d'épuration de FRONSAC



### ➔ CHARGE HYDRAULIQUE

Charge hydraulique	2021	2022	Evolution
Volume d'eaux usées traitées (m3/an)	61 783	55 995	-9.4%
Débit moyen journalier (m3/j)	153	131	-14.4%
Volume by-passé (m3/an)	-	-	-
Débit moyen journalier sur le mois le plus sec (m3/j)	128	118	-7.8%
Débit moyen sur le mois le plus pluvieux (m3/j)	241	138	-42.7%

### ➔ CHARGE POLLUANTE

Charges moyennes (kg/j)	DBO5	DCO	DCO/DBO5	MEST	NGL	Pt
Entrée Station	58.10	119.10	2.05	48.20	10.80	1.30
Sortie Station	1.06	6.95		1.36	3.15	0.40
Rendement épuratoire	98%	94%		97%	71%	69%
Rendement minimum exigé	60%	60%		50%	-	-

## ➤ AUTOSURVEILLANCE ET BILANS DE FONCTIONNEMENT

Objet	2021	2022	Evolution
Nombre d'analyses d'autosurveillance effectuées	2	2	0.0%
Nombre de bilans de fonctionnement sur 24h réalisés	2	2	0.0%

La station a présenté des résultats conformes pour deux bilans sur deux.

## ➤ FILIERE BOUES

Le traitement biologique génère des déchets couramment appelés *Boues* qui doivent être récupérées, traitées, stockées, évacuées et si possible valorisées selon les modalités définies par arrêté préfectoral.

Traitement des boues	2021	2022	Evolution
Volume extrait de boues liquides (m3/an)	2 307	1 562	-32.3%
Concentration g/l	6.00	10.10	68.3%
Quantité de Matières sèches (tonnes/an)	14.54	15.88	9.2%
Nombre d'analyses effectuées	2	2	0.0%
Taux de conformité	100%	100%	0.0%
Destination des boues	Porto	Porto	



## V-3-7 Station d'épuration de SAINT ROMAIN LA VIRVEE



### ➔ CHARGE HYDRAULIQUE

Charge hydraulique	2021	2022	Evolution
Volume d'eaux usées traitées (m3/an)	41 870	32 986	-21.2%
Débit moyen journalier (m3/j)	91	84	-7.7%
Volume by-passé (m3/an)			-
Débit moyen journalier sur le mois le plus sec (m3/j)	64	59	-7.8%
Débit moyen sur le mois le plus pluvieux (m3/j)	165	189	14.5%

### ➔ CHARGE POLLUANTE

Charges moyennes (kg/j)	DBO5	DCO	DCO/DBO5	MEST	NGL	Pt
Entrée Station	13.90	34.96	2.52	9.09	4.75	0.58
Sortie Station	0.57	4.97		0.78	2.28	0.84
Rendement épuratoire	96%	86%		91%	52%	-45%
Rendement minimum exigé	60%	60%		50%	-	-

## ➔ AUTOSURVEILLANCE ET BILANS DE FONCTIONNEMENT

Objet	2021	2022	Evolution
Nombre d'analyses d'autosurveillance effectuées	1	1	0.0%
Nombre de bilans de fonctionnement sur 24h réalisés	1	1	0.0%

Bilan analytique conforme pour l'année 2022.

## ➔ FILIERE BOUES

Le traitement biologique génère des déchets couramment appelés *Boues* qui doivent être récupérées, traitées, stockées, évacuées et si possible valorisées selon les modalités définies par arrêté préfectoral.

Les boues sont retenues sur les lits de roseaux. Les lits de roseaux sont faucardés une fois par an.

## V-3-8 Station d'épuration de PERISSAC



### ➤ CHARGE HYDRAULIQUE

Charge hydraulique	2021	2022	Evolution
Volume d'eaux usées traitées (m3/an)	25 365	27 643	9.0%
Débit moyen journalier (m3/j)	70	76	8.6%
Volume by-passé (m3/an)	-		-
Débit moyen journalier sur le mois le plus sec (m3/j)	34	49	44.1%
Débit moyen sur le mois le plus pluvieux (m3/j)	103	111	7.8%

\* : Pour les petites unités d'épuration, les volumes traités ne sont pas mesurés. Les volumes sont des estimations avec les débits des pompes.

### ➤ CHARGE POLLUANTE

Charges moyennes (kg/j)	DBO5	DCO	DCO/DBO5	MEST	NGL	Pt
Entrée Station	14.05	34.43	2.45	7.96	8.80	0.69
Sortie Station	9.37	26.94		5.97	8.50	0.66
Rendement épuratoire	33%	22%		25%	3%	4%
Rendement minimum exigé	60%	60%		40%	-	-

## ➤ AUTOSURVEILLANCE ET BILANS DE FONCTIONNEMENT

Objet	2021	2022	Evolution
Nombre d'analyses d'autosurveillance effectuées	1	1	0%
Nombre de bilans de fonctionnement sur 24h réalisés	1	1	0%

La station a été réhabilitée entre septembre et décembre 2017.

Depuis cette période, une mise en charge des lits plantés de roseaux est régulièrement observée.

Le traitement s'en trouve donc fortement impacté avec un traitement partiel des matières organiques et azotées.

L'impact des eaux claires parasites est significatif.

Cela participe à la dégradation des performances de la station.

Un diagnostic assainissement est en cours en 2022.

## ➤ FILIERE BOUES

Le traitement biologique génère des déchets couramment appelés Boues qui doivent être récupérées, traitées, stockées, évacuées et si possible valorisées selon les modalités définies par arrêté préfectoral.

Les boues sont retenues sur les lits de roseaux. Les lits de roseaux seront faucardés une fois par an.

## V-3-9 Station d'épuration de VILLEGOUGE



### ➤ CHARGE HYDRAULIQUE

Charge hydraulique	2021	2022	Evolution
Volume d'eaux usées traitées (m3/an)	25 155	22 715	-9.7%
Débit moyen journalier (m3/j)	83	62	-25.3%
Volume by-passé (m3/an)			-

### ➤ CHARGE POLLUANTE

Charges moyennes (kg/j)	DBO5	DCO	DCO/DBO5	MEST	NGL	Pt
Entrée Station	13.10	25.10	1.92	16.60	3.50	0.26
Sortie Station	0.02	0.08		0.01	0.03	0.00
Rendement épuratoire	100%	100%		100%	99%	100%
Rendement minimum exigé	60%	60%		50%	-	-

### ➤ AUTOSURVEILLANCE ET BILANS DE FONCTIONNEMENT

Objet	2021	2022	Evolution
Nombre d'analyses d'autosurveillance effectuées	1	1	0.0%
Nombre de bilans de fonctionnement sur 24h réalisés	1	1	0.0%

Les rejets sont conformes.

## ➔ FILIERE BOUES

Le traitement biologique génère des déchets couramment appelés Boues qui doivent être récupérées, traitées, stockées, évacuées et si possible valorisées selon les modalités définies par arrêté préfectoral. Depuis les travaux de modification des lagunes faits en 2006, les boues s'accumulent normalement au fond des bassins.

Nous avons effectué une bathymétrie en 2017 qui ne concluait pas sur la nécessité de curer les lagunes (17 à 19% de boues).



## V-3-10 Station d'épuration de PRIGNAC-ET-MARCAMPS



### ➤ CHARGE HYDRAULIQUE

Charge hydraulique	2021	2022	Evolution
Volume d'eaux usées traitées (m3/an)	62 949	57 241	-9.1%
Débit moyen journalier (m3/j)	172	157	-8.7%
Volume by-passé (m3/an)			-
Débit moyen journalier sur le mois le plus sec (m3/j)	138	138	0.0%
Débit moyen sur le mois le plus pluvieux (m3/j)	220	184	-16.4%

### ➤ CHARGE POLLUANTE

Charges moyennes (kg/j)	DBO5	DCO	DCO/DBO5	MEST	NGL	Pt
Entrée Station	47.80	99.10	2.07	52.10	18.70	1.60
Sortie Station	1.89	15.95		12.07	4.32	1.36
Rendement épuratoire	96%	84%		77%	77%	15%
Rendement minimum exigé	60%	60%		50%	60%	

Les capacités épuratoires de la station permettent de respecter les rendements exigés.

## ➤ AUTOSURVEILLANCE ET BILANS DE FONCTIONNEMENT

Objet	2021	2022	Evolution
Nombre d'analyses d'autosurveillance effectuées	2	2	0.0%
Nombre de bilans de fonctionnement sur 24h réalisés	2	2	0.0%

Les bilans analytiques sont conformes pour l'année 2022.

## ➤ FILIERE BOUES

Le traitement biologique génère des déchets couramment appelés *Boues* qui doivent être récupérées, traitées, stockées, évacuées et si possible valorisées selon les modalités définies par arrêté préfectoral.

Une bathymétrie a été réalisée en 2017 indiquant une charge de boues de 18% dans le premier bassin, 17% dans le deuxième, 21% dans le troisième et 20% dans le quatrième.

Les ragondins endommagent fortement les différentes digues encadrant les bassins.

La Mairie de Prignac et Marcamps est chargée du piégeage des nuisibles.

## V-3-11 Station d'épuration de VERAC



### ⇒ CHARGE HYDRAULIQUE

Charge hydraulique	2021	2022	Evolution
Volume d'eaux usées traitées (m3/an)	Pas de mesure	Pas de mesure	
Débit moyen journalier (m3/j)	Pas de mesure	Pas de mesure	
Volume by-passé (m3/an)			

Il n'y a aucun moyen de mesurer les volumes entrants et sortants de la station puisque son fonctionnement est intégralement gravitaire.

### ⇒ CHARGE POLLUANTE

Charges moyennes (kg/j)	DBO5	DCO	DCO/DBO5	MEST	NGL	Pt
Entrée Station	7.00	12.90	1.84	13.50	4.10	0.33
Sortie Station	0.12	5.30		0.27	0.33	0.03
Rendement épuratoire	98%	59%		98%	92%	91%
Rendement minimum exigé	60%	60%		50%	-	-

### ⇒ AUTOSURVEILLANCE ET BILANS DE FONCTIONNEMENT

Objet	2021	2022	Evolution
Nombre d'analyses d'autosurveillance effectuées	1	1	0.00%
Nombre de bilans de fonctionnement sur 24h réalisés	1	1	0.00%

Le bilan analytique est conforme pour l'année 2022.

### ➤ FILIERE BOUES

Le traitement biologique génère des déchets couramment appelés *Boues* qui doivent être récupérées, traitées, stockées, évacuées et si possible valorisées selon les modalités définies par arrêté préfectoral.

Les boues sont stockées dans les lagunes en fond de bassin.

## VI – LES INTERVENTIONS DE L'ANNEE 2022

### VI-1 Les interventions sur les ouvrages d'assainissement

#### VI-1-1 Opérations de programme de renouvellement

Lieu	Description de l'opération	Nature	Montant actualisé € HT
<b>Station d'épuration</b>			
STEP Fronsac	Pompe extraction	Programme	2 984 €
STATION DE CAVIGNAC	Roue clarificateur	Programme	1 217 €
STATION DE PORTO	Sonde mesure Oxygène	Programme	1 466 €
STATION DE PORTO	Pompe recirculation des boues	Programme	5 687 €
STATION DE GALGON	Préleveur réfrigéré entrée (eau brute)	Programme	8 309 €
STATION DE PERISSAC	Pompe de relevement	Programme	2 398 €
STATION DE ST ROMAIN LA VIRVEE	Pompe immergée 1-PR entrée	Programme	3 861 €
STATION DE ST ROMAIN LA VIRVEE	Pompe immergée 2-PR entrée	Programme	3 861 €
TOTAL STEP 2022			29 781 €
<b>Poste de refoulement</b>			
PR MORON	Pompe de relèvement 1	Programme	€5 393.98
PR BRIAN 800 050 2063	Pompe de relèvement 2	Programme	€2 104.82
PR ROUQUETTES	Pompe de relèvement 1	Programme	€4 156.88
PR ROUQUETTES	Pompe de relèvement 2	Programme	€4 156.88
PR CLAYAC 800 050 2005	Pompe de relèvement 1	Programme	€3 003.33
PR CLAYAC 800 050 2005	Pompe de relèvement 2	Programme	€3 003.22
PR Troubat - pompe 1	Pompe de relèvement	Programme	€2 104.78
PR GALARD 800 050 2006	Armoire de commande	Programme	€3 160.34
PR GALARD 800 050 2006	Télégestion + Parafoudre	Programme	€2 578.25
PR SAINT MARTIAL	Clapets à boule	Programme	€846.76
PR LE BOURG 800 050 2002	Clapets à boule	Programme	€846.76
PR CONSTANTIN	Armoire de commande	Programme	€3 160.34
PR CONSTANTIN	Télégestion + Parafoudre	Programme	€2 578.25
PR LES HAUTS DE DORDOGNE	Pompe de relèvement	Programme	€2 977.91
PR LA RACACE 2	Clapet	Programme	€846.76
PR SAUVAGE 800 050 2020	Pompe de relèvement 1	Programme	€5 036.33
PR SAUVAGE 800 050 2020	Pompe de relèvement 2	Programme	€5 036.33
PR SAUVAGE 800 050 2020	Télégestion + Parafoudre	Programme	€2 578.25
PR JOFFRET 800 050 2049	Télégestion + Parafoudre	Programme	€2 578.25
PR LA NAUZE 800 050 2057	Télégestion + Parafoudre	Programme	€2 578.25
PR RIGOLE 800 050 2074	Télégestion + Parafoudre	Programme	€2 578.25
PR COMTE OUEST	Télégestion + Parafoudre	Programme	€2 578.25
PR CAMPARDON	Télégestion + Parafoudre	Programme	€2 578.25
PR ROUTE DE VERAC	Pompe de relèvement	Programme	€4 156.84
PR LE SARTRE	Pompe de relèvement	Programme	€5 393.77
PR MAISON DE RETRAITE	Clapets	Programme	€846.76
PR VIEUX BOURG	Clapets	Programme	€846.76
PR ENTRE DEUX MONTS	Clapets	Programme	€846.76
PR CLAYAC 800 050 2005	Télégestion + Parafoudre	Programme	€2 578.25

PR TROUBAT 800 050 2038	Clapets	Programme	€846.76
PR TROUBAT 800 050 2038	Pompe doseuse chlorure ferrique	Programme	€803.53
PR TROUBAT 800 050 2038	Télégestion + Parafoudre	Programme	€2 578.25
PR LES LURZINES	Clapets	Programme	€846.76
PR LES LURZINES	Pompe doseuse chlorure ferrique	Programme	€803.53
PR PASSAGE DE L'EUROPE	Télégestion + Parafoudre	Programme	€2 578.25
PR Bois Milon	Pompe de relèvement	Programme	€2 977.91
PR RESIDENCE DE LA TOUR	Clapets à boule	Programme	€846.76
TOTAL COLLECTE 2022			93 412 €
<b>TOTAL PROGRAMME ASSAINISSEMENT 2022</b>			<b>123 193.8 €</b>

### VI-1-2 Opérations de garantie de renouvellement

Lieu	Description de l'opération	Nature	Montant actualisé € HT
<b>Station d'épuration</b>			
STATION DE GALGON	Ensemble de raclage du dégraisseur	Garantie	6 918 €
STATION CADILLAC-LUGON	Sonde de niveau piézo	Garantie	663 €
STATION CADILLAC-LUGON	Préleveur réfrigéré sortie (eau traitée)	Garantie	8 309 €
STATION CADILLAC-LUGON	Pont racleur	Garantie	1 180 €
STATION DE GALGON	Pont racleur	Garantie	1 095 €
STEP Porto	Motovariateur tromel	Garantie	690 €
STEP Porto	Moteur pompe à sable	Garantie	1 057 €
STEP Lugon	Réparation bras dégraisseur	Garantie	457 €
TOTAL STEP 2022			20 368 €
<b>Poste de refoulement</b>			
PR HAUT DE DORDOGNE	Pompe de relèvement 2	Garantie	€865.00
PR Clayac	Roue pompes	Garantie	€466.00
PR Entre Deux Monts	Roues pompes 1&2	Garantie	€2 977.91
PR Lavoir Laurent -pompe 2	Pompe de relèvement	Garantie	€5 036.29
PR LE SARTRE 800 050 2017	Pompe de relèvement	Garantie	€5 393.77
PR ENTRE DEUX MONTS 800 050 2004	Pompe de relèvement	Garantie	€371.00
PR TROUBAT 800 050 2038	Pompe de relèvement	Garantie	€2 104.78
TOTAL COLLECTE 2022			17 215 €
<b>TOTAL GARANTIE ASSAINISSEMENT 2022</b>			<b>37 582.9 €</b>



## VI-2 Les interventions sur le réseau d'assainissement

### VI-2-1 Opérations de curage

De manière à assurer un écoulement optimal des effluents, un curage préventif a été réalisé comme suit :

Curage préventif	2021	2022	Evolution
<b>Réseau</b>			
Eaux usées (ml)	28 414	23 442	-17.50%
<b>TOTAL</b>	<b>28 414</b>	<b>23 442</b>	<b>-17.50%</b>
<b>Ouvrages singuliers</b>			
Postes de relèvement (nb) *	246	246	0.00%
<b>TOTAL</b>	<b>246</b>	<b>246</b>	<b>0.00%</b>

(\*) Les postes de refoulement peuvent être curés entre 2 et 5 fois par an suivant leur type et leur taux d'encrassement. Depuis la mise en place de l'ISO 9001, cette valeur est suivie précisément sur chaque site de traitement (anciennement estimée dans les RAD).

Commune	Linéaires curés (ml)
ASQUES	0
CADILLAC EN FRONSADAIS	0
CAVIGNAC	1 243
CEZAC	0
CUBNEZAIS	0
CUBZAC LES PONTS	0
FRONSAC	0
GALGON	745
GAURIAGUET	0
LA LANDE DE FRONSAC	0
LA RIVIERE	0
LUGON ET L'ILE DU CARNAY	2 492
MARSAS	0
PERISSAC	250
PEUJARD	3 526
PRIGNAC ET MARCAMPS	0
SALIGNAC	0
SAINT ANDRE DE CUBZAC	8 543
SAINT GERMAIN DE LA RIVIERE	350
SAINT GERVAIS	1 700
SAINT LAURENT D'ARCE	1 280
SAINT MICHEL DE FRONSAC	0
SAINT ROMAIN LA VIRVEE	1 005
VAL DE VIRVEE	2 308
VERAC	0
VILLEGOUGE	0
VIRSAC	0
<b>TOTAL</b>	<b>23 442</b>

En application de l'Arrêté Ministériel du 2 mai 2007, les secteurs de collecte des eaux usées (unitaires ou séparatifs EU) nécessitant au moins deux interventions par an (préventives ou curatives) font l'objet d'un **indicateur de performance** présenté ci-dessous :

Nombre de secteurs nécessitant des interventions fréquentes de curage par 100 km de réseau	2021	2022	Evolution
Nombre de secteurs recensés	10	10	0.00%
Linéaire Réseaux Séparatifs et Unitaires (km)	228	229	0.44%
<b>TOTAL</b>	<b>4.4</b>	<b>4.4</b>	<b>-0.44%</b>

### VI-2-2 Opérations de désobstruction

Certains désordres sur le réseau de collecte ont nécessité une intervention ponctuelle et rapide. Un récapitulatif des interventions menées cette année est présenté ci-dessous :

Désobstructions	2021	2022	Evolution
Eaux usées (nb)	15	12	-20.0%
Branchements EU (nb)	84	82	-2.4%
<b>TOTAL</b>	<b>99</b>	<b>94</b>	<b>-5.1%</b>

### VI-2-3 Réalisation d'ITV

Les ITV (inspections télévisuelles) consistent en le passage d'un robot caméra dans les collecteurs d'assainissement non visitables (< 1000 mm de diamètre). Les ouvrages ainsi inspectés font l'objet d'un rapport documenté faisant apparaître les différentes spécificités et défauts identifiés par le technicien lors du passage caméra.

Ces travaux peuvent être effectués pour des raisons préventives (ex : recherche d'eaux claires) ou pour des besoins d'exploitation (suspicion de casse, obstructions fréquentes, etc.).

Axe	Commune	Linéaire (ml)
Rue de la Chapelle	St Romain la Virvée	45
École primaire Gustave Eiffel 10 avenue de Paris	Cubzac les Ponts	29
Chemin de Bonneau	St Laurent d'Arce	1 249
Rue du Jonc	St Gervajs	176
BP 18 rue de la Commanderie	Val de Virvée	11
Rue D'Artiguelongue	Val de Virvée	382
Allée de la Garosse	St André de Cubzac	747

Rue Max Linder	St André de Cubzac	307
Chemin de Gallet	Val de Virvée	648
Rue de la Commanderie	Val de Virvée	473
Bourg	St Michel de Fronsac	623
<b>TOTAL</b>		<b>4689</b>

### VI-2-4 Tests à la fumée.

Les tests à la fumée sur le réseau d'assainissement visent à repérer les points par lesquels des intrusions d'eau de pluie ou de ruissellement peuvent atteindre les ouvrages de collecte des eaux usées. Ils permettent notamment d'identifier de potentielles « non-conformité » aussi bien sur l'espace public (ex : mauvais raccordement d'avaloirs) qu'en domaine privé (ex : raccordement de gouttières). Les anomalies repérés lors de ces tests font l'objet d'investigations complémentaires qui, si elles permettent de confirmer la présence d'une non-conformité, donneront suite à des prescriptions de travaux.



Adresse	Commune	Linéaire (ml)
Rue de la Gare angle Papon	Cavignac	516
Rue de Papon	Cavignac	442
Rue des vieilles vignes	Cavignac	60
Rue perpendiculaire à la rue de Papon après la rue des Vieilles Vignes	Cavignac	79
Rue des Lavandières	Cavignac	381
Impasse du Chêne	Cavignac	143
Rue Hubert de l'Isle	St André de Cubzac	556
Rte des Faures BC PR Moulin de Brandat	St Laurent d'Arce	149
Chem. de Bonneau	St Laurent d'Arce	250
Rue Morisset	St Laurent d'Arce	268
Rue de Coudoin	St Laurent d'Arce	543
Rte des Faures BC PR Rte des Faures	St Laurent d'Arce	553
Lot. Moulin des Faures	St Laurent d'Arce	92
Rue de la Tuilerie	St Laurent d'Arce	86

Rue de la Commanderie	Val de Virvée	554
Chemin de Gallet	Val de Virvée	673
Rue d'Artiguelongue & rue du Ruisseau	Val de Virvée	514
Rue d'Artiguelongue angle Chemin de Gallet	Val de Virvée	306
Rue Max Linder	St André de Cubzac	313
Allée de la Garosse	St André de Cubzac	735
Avenue de l'Europe amont	St André de Cubzac	1135
Avenue Jules Ferry Nord	St André de Cubzac	1023
Avenue Jules Ferry Sud	St André de Cubzac	727
Bourg	St Michel de Fronsac	1130
Avenue de l'Europe Nord (ZAC Garosse)	St André de Cubzac	1410
Avenue de l'Europe Sud (ZAC Garosse)	St André de Cubzac	778
<b>TOTAL</b>		<b>13416</b>

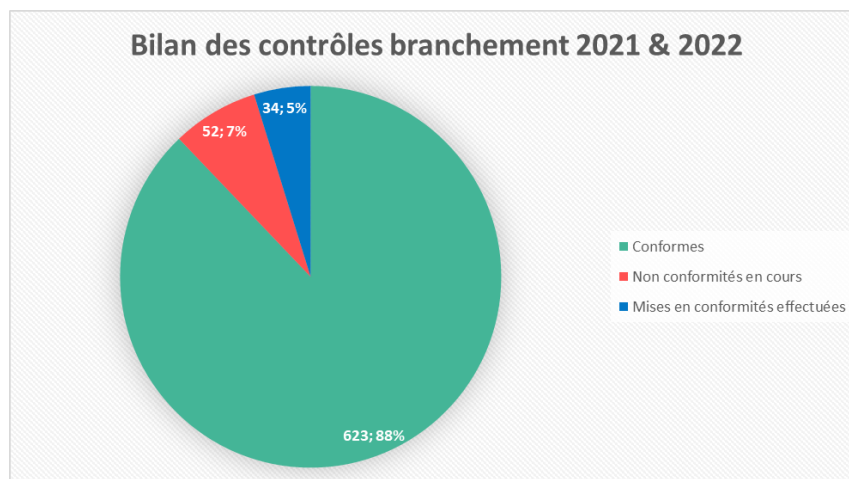
## VI-2-5 Contrôles de branchement.

Au terme du contrat en 2032, il est prévu qu'un total de 3000 branchements ait été contrôlé. Ces contrôles consistent en la vérification du bon écoulement des points d'eaux vannes & ménagères chez les particuliers vers le réseau de collecte d'eau usée public. Ils servent également à vérifier la bonne séparation des points de collecte des eaux pluviales (gouttières, avaloirs, siphons de terrasse, etc.).

En 2022, 353 branchements ont été contrôlés. Ces diagnostics se font dans plusieurs circonstances :

- Sollicitation de particulier, dans le cadre de la vente d'un bien ;
- Sollicitation du SIAEPA du Cubzadais Fronsadais, préalablement à des opérations de réhabilitations des réseaux d'assainissement ;
- À la suite des opérations de tests à la fumée et de repérage de possibles non-conformités.
- À la suite de la réalisation de branchements neufs ;
- Par choix arbitraire d'un bassin de collecte, généralement en réponse d'une problématique d'exploitation (présence d'eaux claires, pollution du milieu naturel, odeurs, etc.).

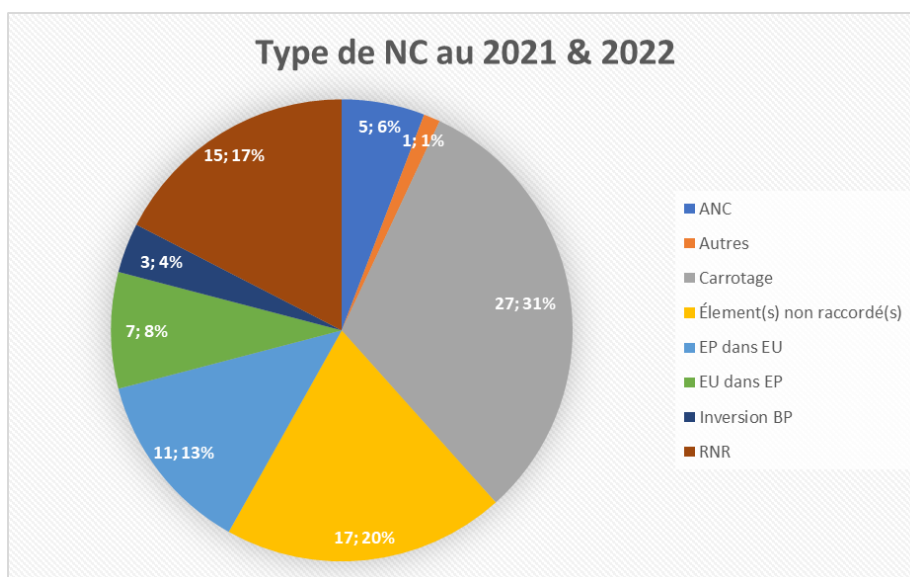
Sur l'ensemble des contrôles menés depuis 2021, 12% se sont révélés non conformes. Parmi eux, 5% ont pu être régularisés.



Les contrôles de branchement permettent d'identifier 7 types de non-conformités (NC) chez les particuliers :

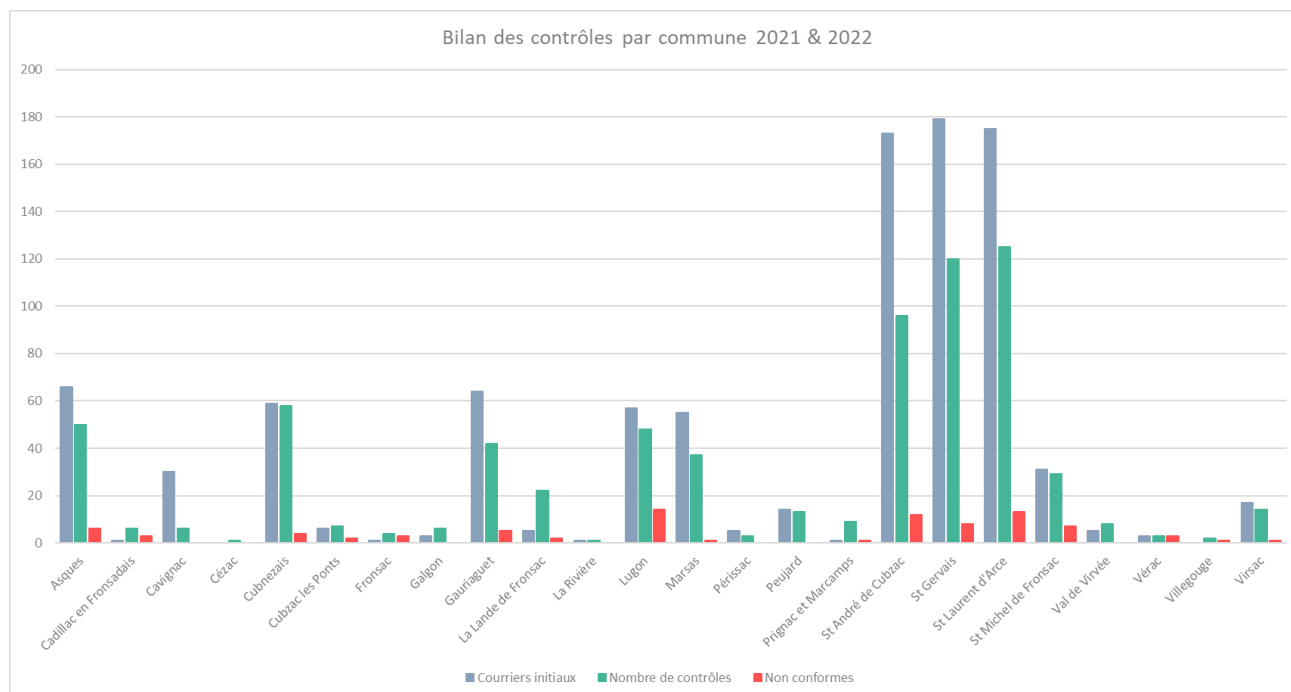
- La présence d'anciens ouvrages d'assainissement non collectif (ANC) non by-passés.
- Le carottage non étanche de la canalisation de branchement privé sur le pot de branchement.
- La destination inconnue de l'écoulement d'un ou plusieurs point(s) d'eau.
- Le raccordement d'ouvrages de collecte des eaux pluviales sur le réseau d'eau usée.
- Le raccordement de points d'eau vannes et/ou ménagers sur le réseau d'eau pluvial.
- L'inversion de branchement.

- L'absence de raccordement au réseau collectif alors que celui-ci est possible.



Les contrôles de branchement sont consécutifs à l'émission d'un courrier pour la sollicitation d'un rendez-vous avec les particuliers. Un processus établi conjointement par la SOGEDO et le SIAEPA du Cubzadais Fronsadais a été mis en place en 2022 afin d'optimiser le taux de retours pour ces sollicitations.

Dans ce cadre et par souci de transparence, le fichier de suivi des courriers & relances émis, des résultats des contrôles et des résolutions des non-conformités est partagé de façon continue avec le SIAEPA. Le graphique ci-dessous présente la répartition des contrôles effectués sur le territoire du SIAEPA du Cubzadais Fronsadais.



Seul la commune de St Romain la Virvée n'a pour le moment fait l'objet d'aucun contrôle de branchement. Les communes de Mouillac, Saillans, St Aignan, St Genès de Fronsac, St Germain de la Rivière, Tarnès et Marcenais n'apparaissent pas ci-dessus car elles ne possèdent aucune infrastructure d'assainissement collectif public et ne sont donc pas concernées par la démarche de contrôle de branchement.

## VI-2-6 Demande d'indemnisation liés aux débordements chez les usagers

En application de l'Arrêté Ministériel du 2 mai 2007, sont recensés les débordements et inondations d'effluents chez les usagers. Ils sont mesurés par un **indicateur de performance** défini par le nombre de demandes d'indemnisation présentées par des tiers ramenés au millier d'habitants desservis :

Taux de débordement des effluents chez les usagers	2021	2022	Evolution
Demandes d'indemnisation	3	0	0.0%
Nombre d'habitants desservis (donnée INSEE)	34 687	32 435	-6.5%
Taux de débordement des effluents (Nb / 1000 hab)	0.09	0.00	0.0%



### VI-3 Le suivi des travaux de la collectivité

Les travaux réalisés sur les installations de la Collectivité font l'objet d'un accompagnement de la part de nos services à toutes les phases de leur réalisation (projet, avancement, réception).

Nous rappelons que les nouvelles installations n'intègrent le patrimoine affermé qu'après fourniture des plans de récolement par les entreprises mandatées et réception des travaux par le maître d'ouvrage.

L'ensemble des autres travaux réalisés par le Syndicat dans le cadre du renouvellement des canalisations en 2022 est présenté ci-après :

#### Liste des canalisations renouvelés et extensions de réseau (Syndicat)

Commune	Adresse	Type	Linéaire (ml)	Diamètre	Matériau
Saint André de Cubzac	Chemin de Peyrot	Extension	908	200	PVC
Saint André de Cubzac	Chemin de Peyrot	Extension	1 450	225	PVC
Saint André de Cubzac	ROUTE DE SALIGNAC	Extension	650	200	PVC
<b>TOTAL</b>			<b>3 008</b>		

#### Liste des branchements neuf des canalisations renouvelés et extensions de réseau (Syndicat)

##### Liste des branchements renouvelés

Commune	Adresse	Nombre
<b>Opérations SOGEDO</b>		
Peujard	14 Soullignac	1
Peujard	87 Ter Bois de Lion	1
Fronsac	D128	1
Galgon	22 rue Fernand Pillot	1
<b>TOTAL</b>		<b>4</b>

##### Liste des branchements neuf

Commune	Adresse	Nombre
Saint André de Cubzac	Chemin de Peyrot	44
Saint André de Cubzac	ROUTE DE SALIGNAC	51
<b>TOTAL</b>		<b>95</b>

**Liste des extensions de réseau par les Lotissements**

Communes	Nom et adresse du Lotissement	Linéaire réseau ASS (m)	Type	Matériau et diamètre	Nombre de branchement ASS
<b>PRIGNAC ET MARCAMPES</b>	<b>Les Jardins de Cazelle</b>	248	Gravitaire	PVC 200	18
	Rue du stade				
<b>VAL DE VIRVEE</b>	<b>Les Hauts de Lagerat</b>	20	Refoulement	PVC 63	11
	Aubie et Espessas - La Gruppe	95	Refoulement	PVC 90	
		83	Gravitaire	PVC 200	
<b>CUBZAC LES PONTS</b>	<b>Le Hameau de Lombagne</b>	125	Refoulement	PVC 50	15
	Rue du Basque	151	Gravitaire	PVC 200	
<b>CADILLAC EN FRONSADAIS</b>	<b>Les Jardins de St Romain</b>	24	Refoulement	PEHD 50	4
	Rue de St Romain	65	Gravitaire	PVC 200	
<b>MARSAS</b>	<b>Les Jardins de Mahélan</b>	107	Gravitaire	PVC 200	10
	Route Napoléon				
<b>VILLEGOUGE</b>	<b>Rue des Noisetiers</b>	106	Gravitaire	PVC 200	1
<b>TOTAL</b>		<b>1 024</b>			<b>59</b>

Le taux moyen de renouvellement des réseaux est défini par le quotient, exprimé en pourcentage, de la moyenne annuelle du linéaire de conduites renouvelées au cours des cinq dernières années par la longueur du réseau. Le linéaire renouvelé inclut les sections remplacées à l'identique ou renforcées, ainsi que les sections réhabilitées.

Récapitulatif des travaux réceptionnés	2018	2019	2020	2021	2022	Moyenne annuelle (sur 5 ans)
<b>Renouvellement branchements (nb)</b>	<b>0</b>	<b>89</b>	<b>18</b>	<b>95</b>	<b>4</b>	<b>30</b>
Extensions de réseau (km)	3.021	1.307	4.217	1.842	1.558	2.816
Renouvellement de réseau (km)	0.022	1.380	0.864	0.430	0.000	0.460
<b>Total Annuel (km)</b>	<b>3.043</b>	<b>2.687</b>	<b>5.081</b>	<b>2.272</b>	<b>1.558</b>	<b>3.276</b>

Indicateurs des réseaux de collecte	2021	2022
Longueur du réseau gravitaire (km)	<b>224.88</b>	<b>229.96</b>
Longueur du réseau de refoulement (km)	<b>64.46</b>	<b>65.57</b>
Longueur totale du réseau (km)	<b>289.34</b>	<b>295.53</b>
<b>Taux moyen d'extension du réseau (%)</b>	<b>1.41%</b>	<b>1.09%</b>
<b>Taux moyen de renouvellement du réseau (%)</b>	<b>0.24%</b>	<b>0.20%</b>

## VI-4 Les réponses aux DT-DICT

Gestion des DICT	2020	2021	2022
Nombre de DICT traitées	550	195	288
Nombre d'ATU traitées	63	9	25
Nombre de DT-DICT traitées	893	185	608
Nombre de DT traitées	662	242	380
Nombre de DICT émises	3	1	1
Nombre d'ATU émises	254	187	12
Nombre de DT DICT émises	5	3	19
Nombre de DT émises	247	221	132



## VII – FACTURATION ET BILAN FINANCIER

VII-1 Tarif pour une consommation de 120 m3/an

<b>INDICATEURS FINANCIERS</b>
<b>SIAEPA DU CUBZADAIS FRONSADAIS</b>
<b>SIMULATION DE FACTURE POUR UNE CONSOMMATION ANNUELLE DE 120 M<sup>3</sup></b>

<u>Service de l'Assainissement</u>	QUANTITE	P.U.			MONTANT HT	
		2021	2022	Ecart %	2021	2022
<b><u>SOGEDO EXPLOITATION</u></b>						
Prime Fixe ( pour l'année )	1	30.360 €	33.680 €	10.9%	30.36 €	33.68 €
Consommation ( m <sup>3</sup> )	120	0.759 €	0.820 €	8.0%	91.08 €	98.40 €
<b><u>COLLECTIVITE</u></b>						
Prime Fixe ( pour l'année )	1	20.400 €	20.400 €	0.0%	20.40 €	20.40 €
Part Collectivité ( m <sup>3</sup> )	120	1.408 €	1.408 €	0.0%	168.96 €	168.96 €
<b><u>TIERS</u></b>						
Modernisation des réseaux de collecte (m <sup>3</sup> )	120	0.250 €	0.250 €	0.0%	30.00 €	30.00 €
<b>TVA</b>		10.00%	10.00%	0.0%	34.080 €	35.144 €
<b>MONTANT TTC DE LA FACTURE</b>				3.1%	<b>374.88 €</b>	<b>386.58 €</b>
<b>MONTANT TTC DU M<sup>3</sup> HORS PRIME FIXE</b>				2.5%	<b>2.659 €</b>	<b>2.726 €</b>
<b>MONTANT TTC DU M<sup>3</sup> AVEC PRIME FIXE</b>				3.1%	<b>3.124 €</b>	<b>3.222 €</b>

## VII-2 Facturation

Tous les ans, les abonnés reçoivent deux factures :

- une première en Mai et Juin correspondant à une estimation de leur consommation
- une seconde en Novembre et Décembre basée sur la relève des compteurs.



Volumes Assainissement Comptabilisés 01/10/N-1 au 31/09/N	2021	2022	Evolution
<b>TOTAL</b>	<b>1 589 120</b>	<b>1 668 244</b>	<b>4.98%</b>

Gestion des Abonnés	2021	2022	Evolution
<b>Facturation :</b>			
Nombre de factures émises :	33 562	33 618	<b>0.17%</b>
<b>Relances :</b>			
Nombre de relances simples :	5 537	4 844	<b>-12.52%</b>
Nombre de relances majorées :	3 514	2 868	<b>-18.38%</b>
<b>Contentieux en cours :</b>			
Nombre :	349	325	<b>-6.88%</b>
Montant (part fermière) en € :	152 774	150 677	<b>-1.37%</b>



### VII-3 Situation sur l'exercice

SOGEDO s'emploie à effectuer les démarches nécessaires afin de recouvrir au paiement des factures émises auprès des usagers.

Le tableau suivant est un récapitulatif des créances non soldées au 31 décembre portant sur l'année précédente :

Exercice précédent	2021	2022
Nombre de factures émises au 31/12/N-1 :	33 293	33 562
Nombre de factures non soldées au 31/12/N :	1 462	1 087
Montant facturé l'année précédente (€)	5 282 868	5 374 884
Montant impayé au 31/12/N (€):	159 639	150 677
<b>Taux d'impayés sur les factures de l'année précédente :</b>	<b>3.02%</b>	<b>2.80%</b>

### VII-4 Ecrêtement et dégrèvement

Selon les justifications apportées par les abonnés attestant d'incidents exceptionnels sur leurs installations intérieures, SOGEDO a procédé à des rabais exceptionnels sur la part fermière, dont une synthèse est présentée dans le tableau ci-dessous :

Demandes d'écèlement et de dégrèvements Assainissement	2021	2022
Nombre de dossiers traités :	65	145
Volume total écrêté (m3) :	19 749	45 913
Montant global du écrêtement Sogedo (€) :	15 858.00 €	36 133.37 €

**Liste des écrêtements et dégrèvements accordés par commune au cours de l'année :**

Commune	Nombre de dossiers	Volumes écrêtés ou dégrévés (en m3)	Montant HT
ASQUES	1	491	382.36
AUBIE ET ESPESSAS	5	1385	1 086.19
CADILLAC EN FRONSADAIS	5	654	526.24
CAVIGNAC	7	1675	1 317.47
CEZAC	2	680	526.50
CUBNEZAIS	6	2838	2 220.38
CUBZAC LES PONTS	18	5562	4 458.99
FRONSAC	5	2989	2 354.79
GALGON	6	1069	841.86
GAURIAGUET	3	1782	1 382.96
LA LANDE DE FRONSAC	3	1025	801.68
LA RIVIERE	0	0	
LUGON ET ILE DE CARNAY	4	420	341.30
MARSAS	0		
PERISSAC	0		
PEUJARD	8	3316	2 627.42
PRIGNAC ET MARCAMPES	6	4443	3 479.51
SALIGNAC	6	1368	1 082.22
ST ANDRE DE CUBZAC	40	11479	8 949.49
ST ANTOINE	3	1158	921.21
ST GERVAIS	6	7577	6 172.31
ST LAURENT D'ARCE	0		
ST MICHEL DE FRONSAC	0		
ST ROMAIN LA VIRVEE	4	1941	1 515.05
VERAC	1	289	236.98
VILLEGOUGE	2	3617	2 861.04
VIRSAC	4	1908	1 504.11
Total Général	145	57 666	45 590.06

## VII-5 Compte rendu financier 2022

Année : 2022  
 Département : Département Gironde  
 Centre : Centre de Saint André de Cubzac (C60)  
 Contrat : S.I.A.E.P.A. du CUBZADAIS FRONSADAIS

Date d'effet : 01/01/2021  
 Durée : 12 ans  
 Date de fin : 31/12/2032

En €uros

Libellé	2021	2022	Evolution 2021/2022	
<b>PRODUITS</b>				
<b>Exploitation du service</b>	<b>1 649 812</b>	<b>1 923 610</b>	<b>17%</b>	<b>273 797</b>
Part fixe (abonnements)	464 673	516 971	11%	52 298
Part Consommations	1 185 140	1 224 708	3%	39 568
Vente biométhane	0	181 931		181 931
<b>Collectivités et autres organismes publics</b>	<b>2 799 630</b>	<b>2 849 086</b>	<b>2%</b>	<b>49 455</b>
<b>Travaux attribués à titre exclusif</b>	<b>352 597</b>	<b>372 045</b>	<b>6%</b>	<b>19 448</b>
<b>Recettes accessoires</b>	<b>152 629</b>	<b>153 788</b>	<b>1%</b>	<b>1 159</b>
<b>TOTAL DES PRODUITS</b>	<b>4 954 668</b>	<b>5 298 528</b>	<b>7%</b>	<b>343 860</b>
<b>CHARGES</b>				
<b>Salaires et Charges</b>	<b>455 769</b>	<b>516 024</b>	<b>13%</b>	<b>60 256</b>
Exploitation	438 410	493 305	13%	54 895
Travaux	17 359	22 720	31%	5 361
<b>Frais de Véhicule</b>	<b>49 055</b>	<b>65 421</b>	<b>33%</b>	<b>16 366</b>
Exploitation	48 920	65 121	33%	16 202
Travaux	136	300	121%	164
<b>Energie électrique</b>	<b>300 010</b>	<b>328 386</b>	<b>9%</b>	<b>28 376</b>
<b>Transfert et traitement eaux usées</b>	<b>0</b>	<b>0</b>		<b>0</b>
<b>Produits de Traitement</b>	<b>77 708</b>	<b>85 456</b>	<b>10%</b>	<b>7 748</b>
<b>Analyses</b>	<b>22 486</b>	<b>35 554</b>	<b>58%</b>	<b>13 069</b>
<b>Liaisons Télécommunication</b>	<b>22 974</b>	<b>19 120</b>	<b>-17%</b>	<b>-3 853</b>
<b>Entretiens et réparations des ouvrages de traitement</b>	<b>167 106</b>	<b>281 666</b>	<b>69%</b>	<b>114 559</b>
<b>Entretiens et réparations des Réseaux, Branchements,</b>	<b>8 853</b>	<b>12 555</b>	<b>42%</b>	<b>3 702</b>
<b>Travaux Facturables</b>	<b>282 452</b>	<b>315 480</b>	<b>12%</b>	<b>33 028</b>
<b>Hydrocurage</b>	<b>67 604</b>	<b>98 121</b>	<b>45%</b>	<b>30 517</b>
<b>Traitement des boues</b>	<b>251 745</b>	<b>117 431</b>	<b>-53%</b>	<b>-134 314</b>
<b>Amortissements du matériel d'exploitation et Immobilisations</b>	<b>32 335</b>	<b>51 838</b>	<b>60%</b>	<b>19 503</b>
Amortissements matériel SOGEDO	17 859	30 190	69%	12 331
Immobilisations incorporelles	14 476	21 648	50%	7 172
<b>Dépenses au titre du renouvellement contractuel</b>	<b>162 741</b>	<b>160 777</b>	<b>-1%</b>	<b>-1 964</b>
Renouvellement Electromécanique	162 741	160 777	-1%	-1 964
Renouvellement Réseau	0	0		0
Renouvellement Branchements	0	0		0
<b>Facturation, Encaissements, Contentieux</b>	<b>51 228</b>	<b>53 875</b>	<b>5%</b>	<b>2 646</b>
<b>Frais locaux d'exploitation</b>	<b>79 458</b>	<b>84 189</b>	<b>6%</b>	<b>4 731</b>
<b>Impôts et Contribution Economique Territoriale</b>	<b>22 445</b>	<b>22 758</b>	<b>1%</b>	<b>312</b>
Contribution Economique Territoriale ouvrages	0	0		0
Contribution Economique Territoriale bureaux	22 445	22 758	1%	312
Autres impôts et taxes (Fonciers)	0	0		0
<b>Redevances et Participations Contractuelles</b>	<b>2 243</b>	<b>2 243</b>	<b>0%</b>	<b>0</b>
Frais de Contrôle	0	0		0
Autres Redevances (Occupation Domaine Public)	2 243	2 243	0%	0
<b>Collectivités et autres organismes publics</b>	<b>2 799 630</b>	<b>2 849 086</b>	<b>2%</b>	<b>49 455</b>
<b>Divers</b>	<b>0</b>	<b>0</b>		<b>0</b>
<b>Contribution des services centraux et recherche</b>	<b>179 248</b>	<b>191 247</b>	<b>7%</b>	<b>11 998</b>
<b>TOTAL DES CHARGES</b>	<b>5 035 090</b>	<b>5 291 224</b>	<b>5%</b>	<b>256 135</b>
				<b>0</b>
<b>RESULTAT AVANT IMPOT</b>	<b>-80 421</b>	<b>7 304</b>		<b>87 725</b>
<b>Impôt sur les sociétés (calcul normatif)</b>	<b>0</b>	<b>2 435</b>		<b>2 435</b>
<b>RESULTAT</b>	<b>-80 421</b>	<b>4 869</b>		<b>85 291</b>

## **VIII – DIAGNOSTIC PERMANENT**

### **VIII-1 Contribution à une bonne gestion patrimoniale**

: L'Arrêté du 21 juillet 2015 indique explicitement que le diagnostic permanent est entre autres destiné à connaître, en continu, l'état structurel du système d'assainissement et qu'il peut notamment porter sur la surveillance de l'état structurel du réseau au travers d'inspections visuelles ou télévisuelles des ouvrages du système de collecte

### **VIII-2 Suivi de la maîtrise de l'encrassement »**

Le sable, les lingettes et les graisses, associés à une faible vitesse de l'écoulement, sont responsables de l'encrassement des réseaux de collecte.

Analyse des points noirs 2021-2022 : curage préventif réalisés.

### **VIII-3 Vérification de la capacité du système**

La capacité du système d'assainissement doit toujours s'adapter au regard des évolutions dans le temps.

Analyse du nouveau système de Porto.

### **VIII-4 Réduction des déversements et débordements des eaux usées par temps de pluie**

Pour rappel : Le service de l'assainissement comprend deux déversoirs d'orages situés à l'aval d'un tronçon collectant une charge brute par temps sec supérieure ou égale à 120 kg/j de DBO5 :

- le DO en amont du PR STEP Peujard.
- le DO en amont de la STEP de Porto (DO de Peyrot)

Ces deux DO sont équipés afin de pouvoir mesurer le temps de déversement journalier et estimer le débit déversé.

La collecte des eaux pluviales par les réseaux d'assainissement séparatifs pour eaux usées ou unitaires génère des sur-débits temporaires qui conduisent généralement à des rejets directs d'eaux usées dans le milieu naturel par les trop-pleins ou déversoirs d'orage (DO). Il est préconisé aujourd'hui de développer autant que possible la gestion des eaux pluviales à la source car elle comporte de nombreux avantages.

### **VIII-5 Gestion de la production d'H<sub>2</sub>S et la nuisance olfactive associée**

Une carte détaillées des réclamations odeurs est consultable sur l'espace de partage.

Les équipes SOGEDO ont alimenté cette carte de réclamation avec plusieurs cartes de suivi SIG des relevés terrains des agents. L'ensemble des mesures dans l'air de taux d'H<sub>2</sub>S sont également disponibles sur l'espace de partage. Ainsi, pour l'ensemble des communes identifiées par cette nuisance des études ponctuelles ont été menées sans révéler la présence d'Hydrogène Sulfuré (H<sub>2</sub>S).

- Commune Gauriaguet : PR Combret
- Commune St Gervais : PR Escagnes
- Commune St Michel de Fronsac : PR Mairie

### **VIII-6 Réduction des mauvais branchements sur les réseaux séparatifs**

En septembre 2022, SOGEDO a fait la présentation d'une étude de sectorisation pour la problématique ECP à l'échelle du système d'assainissement de Porto. Elle s'est appuyée sur les données de débitmétrie disponibles sur 2021 (données des principaux postes de relevage).

Cette étude a permis d'identifier et de hiérarchiser les points les plus sensibles aux phénomènes ECP, à savoir :

- Le bassin de collecte direct du PR Bourliemont, intégrant ceux des PR du Lavoir St Antoine & du Passage de l'Europe.
- Le bassin de collecte du PR Conseillant.
- Le bassin de collecte du PR Plagne.

En connaissance de ces éléments, SOGEDO a entrepris des actions de prospection pour la recherche des sources en ECP fin 2022. Ces actions se sont concentrées sur le bassin de collecte le plus critique (Bourliemont).

- Environ 2600 ml d'ITV autour des axes d'Artiguelongue / Gallet / Commanderie à Val de Virvée et Garosse / Max Linder à St André de Cubzac. Ces ITV seront complétées par de nouvelles réalisées sur 2023. Une évaluation de l'état des réseaux sera restituée à l'issue de la campagne d'ITV menée sur le secteur.
- Environ 8200 ml de réseaux testés à la fumée autour des axes d'Artiguelongue / Gallet / Commanderie à Val de Virvée et Max Linder / Garosse / Europe / Jules Ferry à St André de Cubzac.
- La campagne de tests à la fumée a permis d'identifier 11 propriétés comme potentiellement en défaut de raccordement (éléments de collecte d'eau pluviale raccordés au réseau d'eau usée). Des courriers pour sollicitation de contrôle de branchement seront envoyés début 2023 à ces abonnés afin de conclure sur ces suspicions et d'enclencher le processus de remise en conformité pour les cas où le défaut de raccordement serait avéré.

### VIII-6-1 Recherche des mauvais branchements d'eaux usées sur réseaux pluviaux : (EU dans EP)

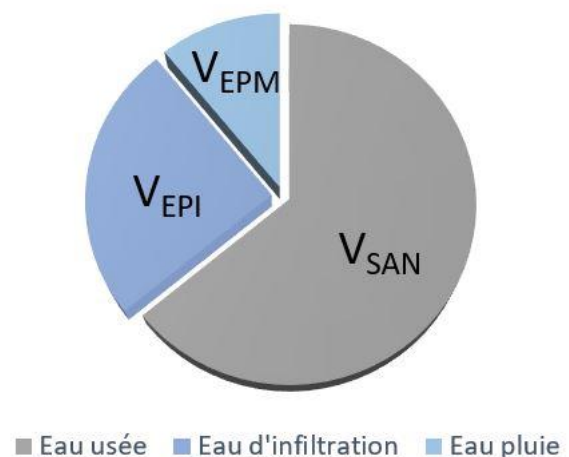
Les erreurs de branchement d'eaux usées sur des réseaux pluviaux, voire parfois directement sur le milieu récepteur, constituent des sources de pollution permanentes ou chroniques des milieux aquatiques. - Recherche des ECPP - Recherche des ECPM

### VIII-6-2 Quantification des eaux claires parasites (EP dans EU)

Les eaux parasites se réfèrent aux eaux qui entrent dans le réseau d'assainissement et qui ne sont pas des eaux ménagères ou des eaux vannes. Les eaux parasites sont composées des eaux pluviales, des eaux de nappe et des eaux souterraines.

La quantification des eaux parasites peut être réalisée à l'aide de différentes méthodes. SOGEDO utilise la méthode décrite ci-dessous.

#### Réseau Eaux Usées



Une fois que les eaux parasites ont été quantifiées, des investigations complémentaires sont menées sur le terrain afin d'identifier les différentes sources d'intrusion.

La réduction des eaux parasites, permet d'améliorer l'efficacité du système d'assainissement et réduire les coûts de traitement.

### VIII-6-3 Méthodologie de calcul

On distingue **3 natures d'eaux** :

- ❖ Les **eaux usées sanitaires**, issues des rejets domestiques et industriels
- ❖ Les **eaux parasites d'infiltration**, issues des infiltrations de nappes (ressuyage) et de problèmes d'étanchéité du réseau
- ❖ Les **eaux parasites météoriques**, provenant d'intrusions directes (mauvais branchements et avaloirs)

Quantification des entrées d'eaux claires parasites par bassin versant :

- **Définition** du bassin de collecte étudié
- **Identification** des points de mesures du bassin de collecte
- **Analyse** des volumes transités sur ces postes
- **Quantification** des eaux claires parasites (infiltrations ou météoriques)
- **Sectorisation** des bassins versants sensibles aux eaux claires parasites

Interventions complémentaires :

- **Actions sur le terrain** pour localiser les entrées d'eaux claires parasites
- **Tests à la fumée** et **contrôle aux branchements** dans les secteurs sensibles aux eaux météoriques
- **Campagne nocturne** dans les secteurs sensibles aux eaux parasites d'infiltration
- **Réalisation d'inspections télévisées (ITV)** dans les zones identifiées pendant la campagne nocturne
- **Identification** des anomalies
- **Proposition** d'amélioration - travaux

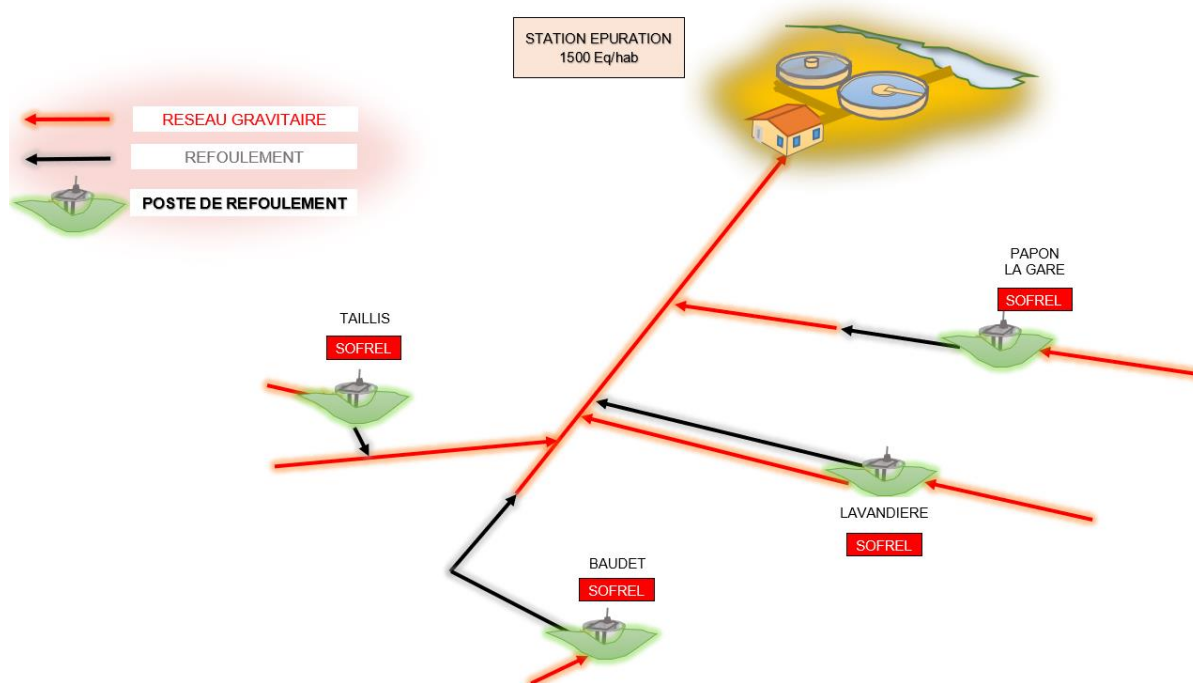


## ➔ Station d'épuration de Cavignac

### Informations générales

- Capacité nominale : 1500 EH
- Milieu récepteur : la Saye
- Procédé : Boues activées

### Synoptique du réseau de collecte

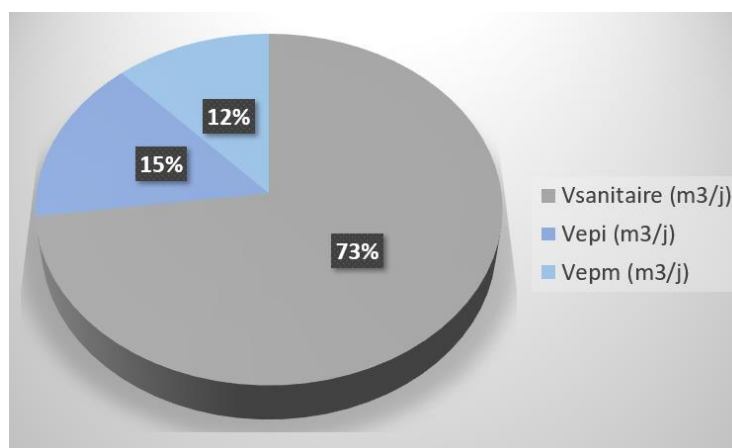


### Quantification des eaux claires parasites

	2021		2022	
Volume sanitaire (m3)	94 136	71%	78 643	73%
Volume ECP inf. (m3)	18 973	14%	16 462	15%
Volume ECP météo. (m3)	20 679	16%	12763	12%
Volume total annuel (m3)	133 787		107 868	

Le diagramme ci-contre représente la proportion des eaux claires parasites par catégorie sur le réseau de collecte.

En 2022, les eaux claires parasites ont représenté **27%** des eaux entrées en station.

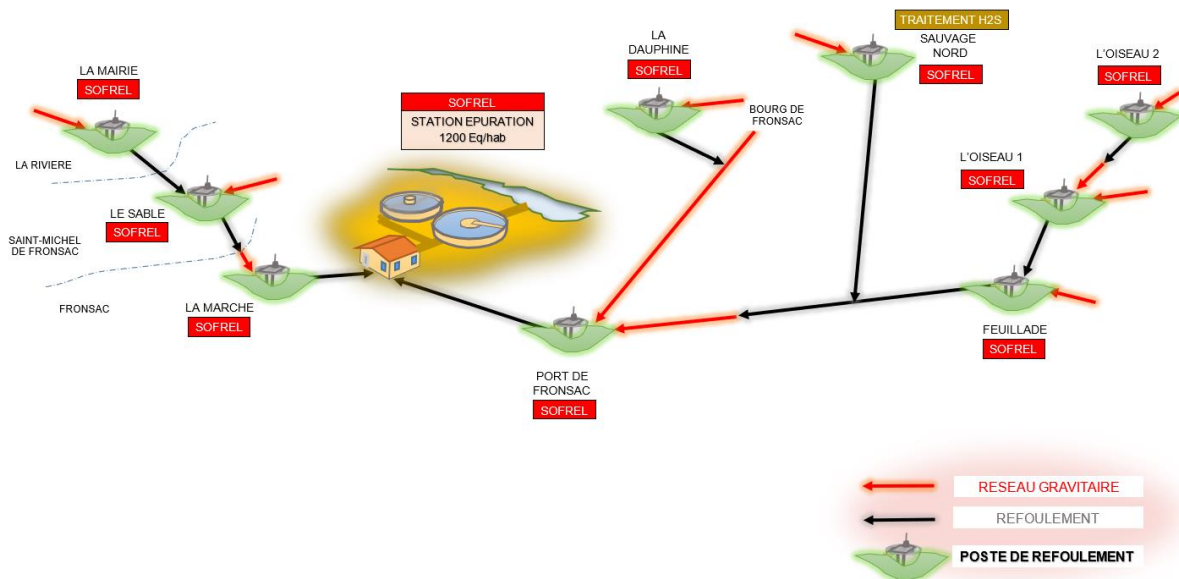


## ➤ Station d'épuration de Fronsac

### Informations générales

- Capacité nominale : 1200 EH
- Milieu récepteur : fleuve de la Dordogne
- Procédé : Boues activées
- 

### Synoptique du réseau de collecte

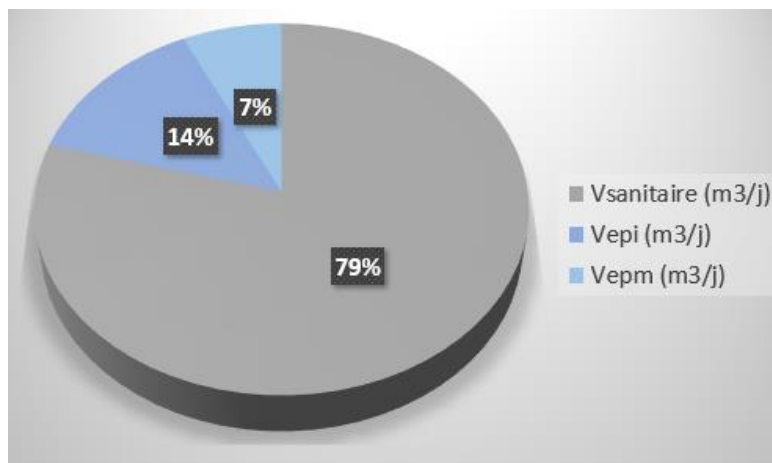


### Quantification des eaux claires parasites

	2021		2022	
Volume sanitaire (m3)	40 459	72%	37 301	79%
Volume ECP inf. (m3)	6 661	12%	6 448	14%
Volume ECP météo. (m3)	7 760	14%	3 360	7%
Volume total annuel (m3)	54 880		47 108	

Le diagramme ci-contre représente la proportion des eaux claires parasites par catégorie sur le réseau de collecte.

En 2022, les eaux claires parasites ont représenté **21%** des eaux entrées en station.

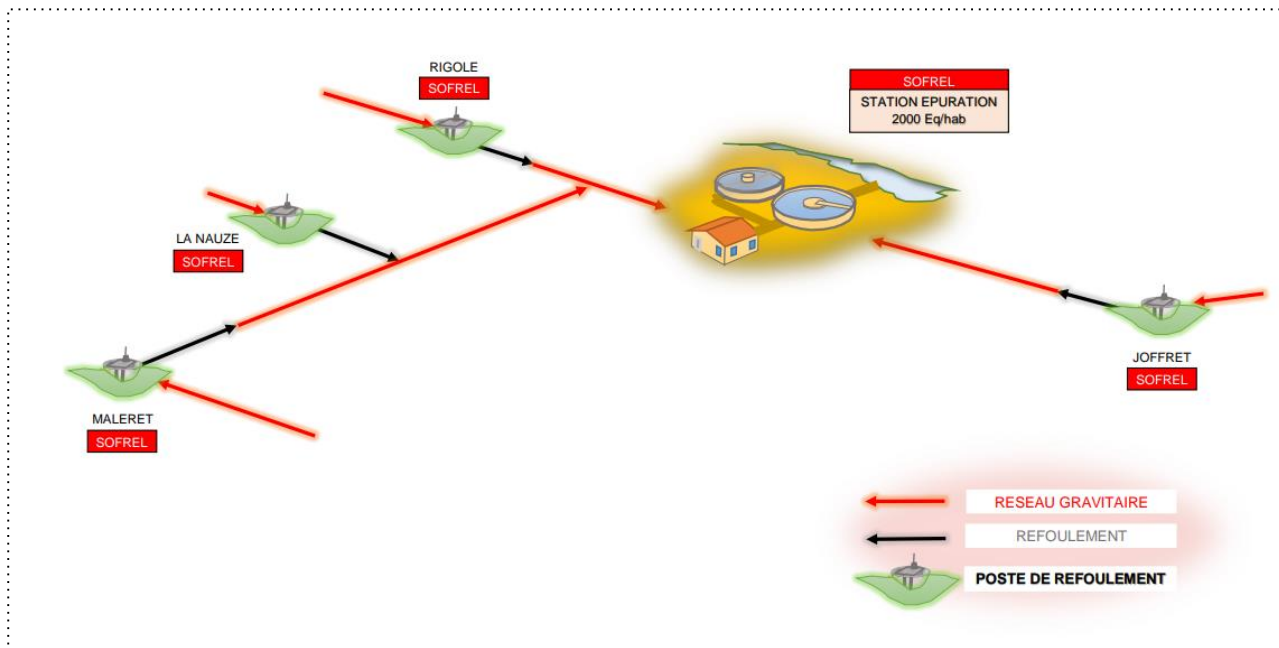


## ➔ Station d'épuration de Galgon

### Informations générales

- Capacité nominale : 2000 EH
- Milieu récepteur : la Saye
- Procédé : Boues activées

### Synoptique du réseau de collecte

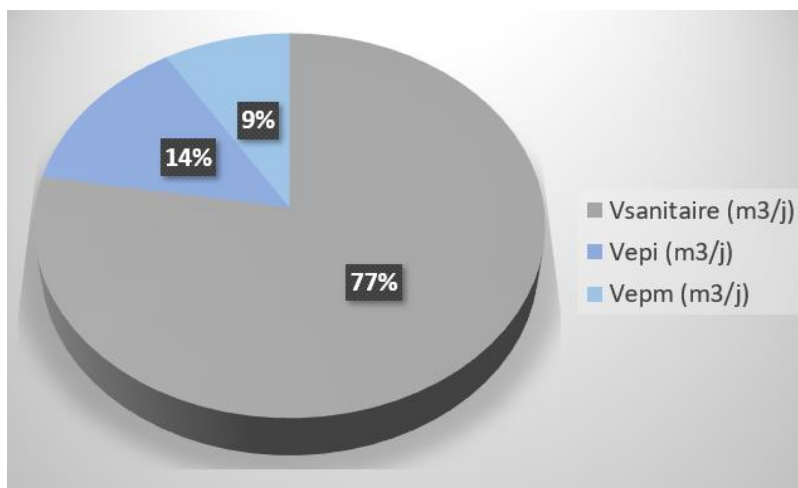


### Quantification des eaux claires parasites

	2021		2022	
Volume sanitaire (m3)	71 195	64%	66 709	77%
Volume ECP inf. (m3)	9 722	9%	11 699	14%
Volume ECP météo. (m3)	30 541	27%	7 547	9%
Volume total annuel (m3)	111458		85955	

Le diagramme ci-contre représente la proportion des eaux claires parasites par catégorie sur le réseau de collecte.

En 2022, les eaux claires parasites ont représenté **23%** des eaux entrées en station.

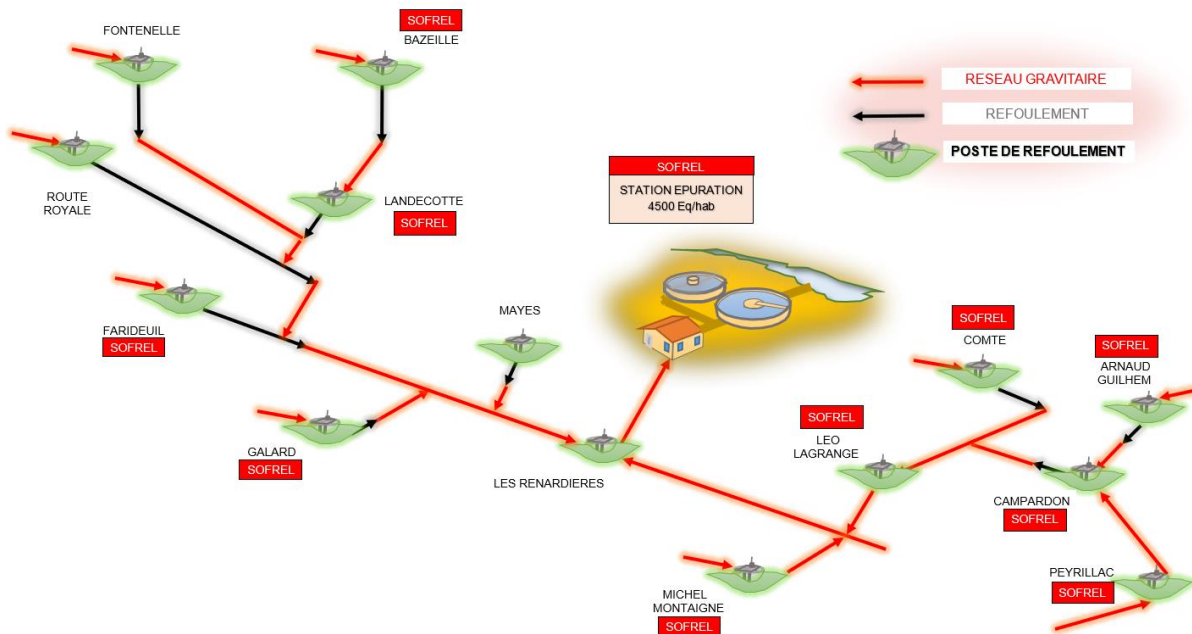


## ➔ Station d'épuration de Lugon

### Informations générales

- Capacité nominale : 4500 EH
- Milieu récepteur : ruisseau du Frayche
- Procédé : Boues activées

### Synoptique du réseau de collecte

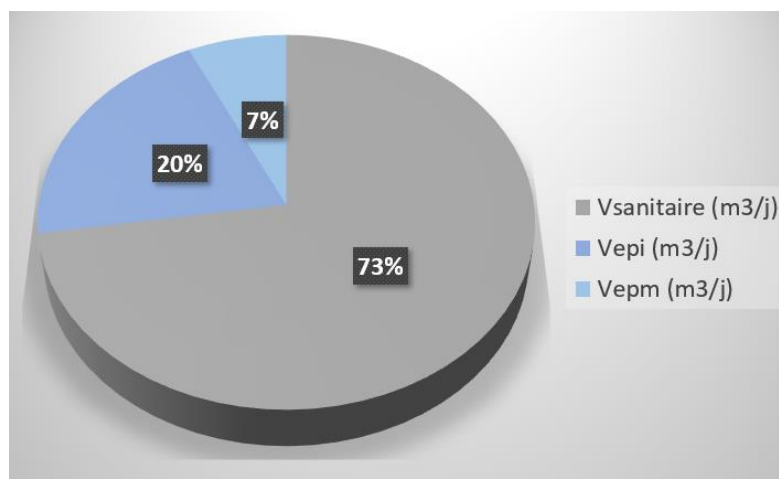


### Quantification des eaux claires parasites

	2021		2022	
Volume sanitaire (m3)	157 876	69%	125 993	73%
Volume ECP inf. (m3)	36 170	16%	35 424	20%
Volume ECP météo. (m3)	36 339	16%	12 185	7%
Volume total annuel (m3)	230 385		173 602	

Le diagramme ci-contre représente la proportion des eaux claires parasites par catégorie sur le réseau de collecte.

En 2022, les eaux claires parasites ont représenté **27%** des eaux entrées en station.

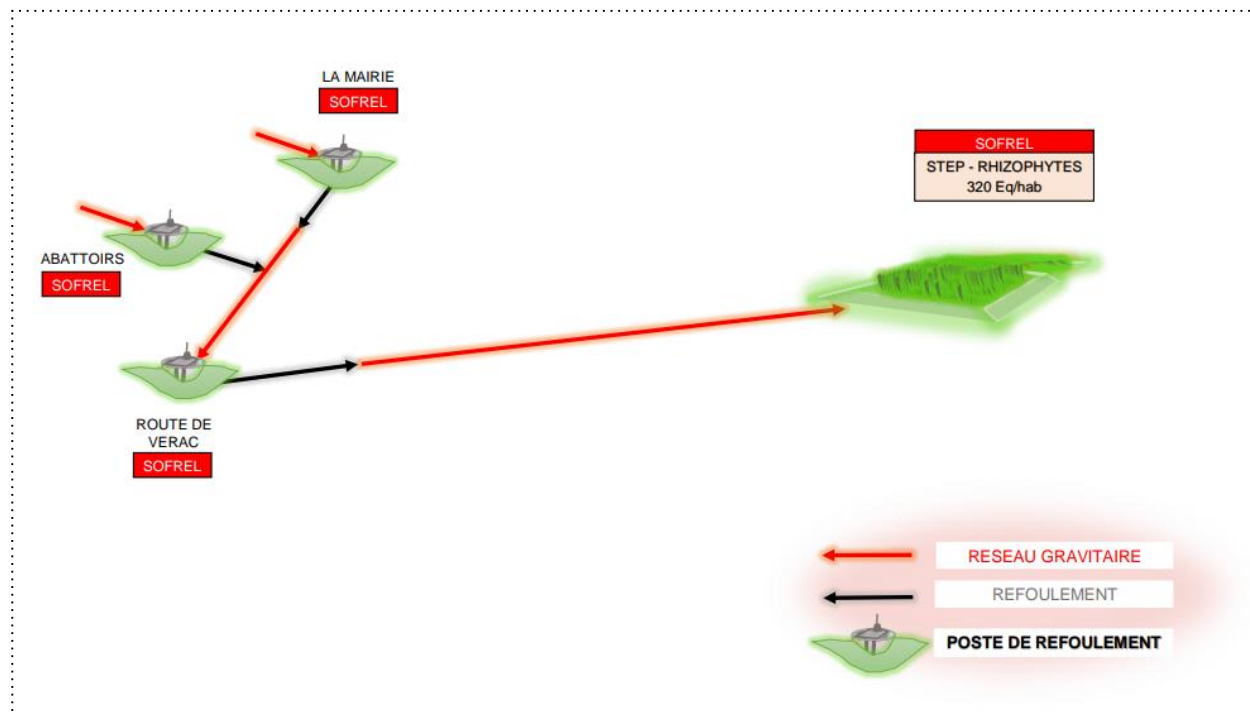


## ➔ Station d'épuration de Périssac

### Informations générales

- Capacité nominale : 320 EH
- Milieu récepteur : la Saye
- Procédé : Filtres plantés de roseaux

### Synoptique du réseau de collecte

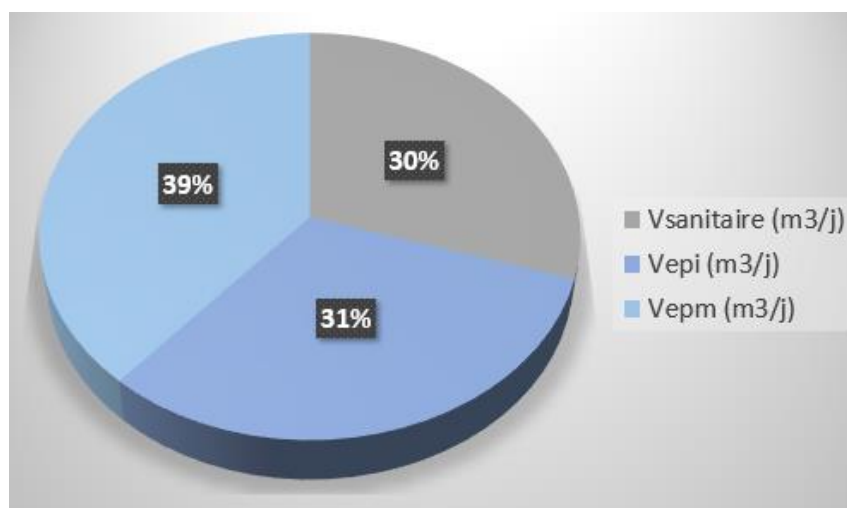


### Quantification des eaux claires parasites

	2021		2022	
Volume sanitaire (m3)	14 093	58%	8 663.6	33%
Volume ECP inf. (m3)	5 457	23%	11 699	44%
Volume ECP météo. (m3)	4 632	19%	5 950	23%
Volume total annuel (m3)	24 183		26 313	

Le diagramme ci-contre représente la proportion des eaux claires parasites par catégorie sur le réseau de collecte.

En 2022, les eaux claires parasites ont représenté **67%** des eaux entrées en station.

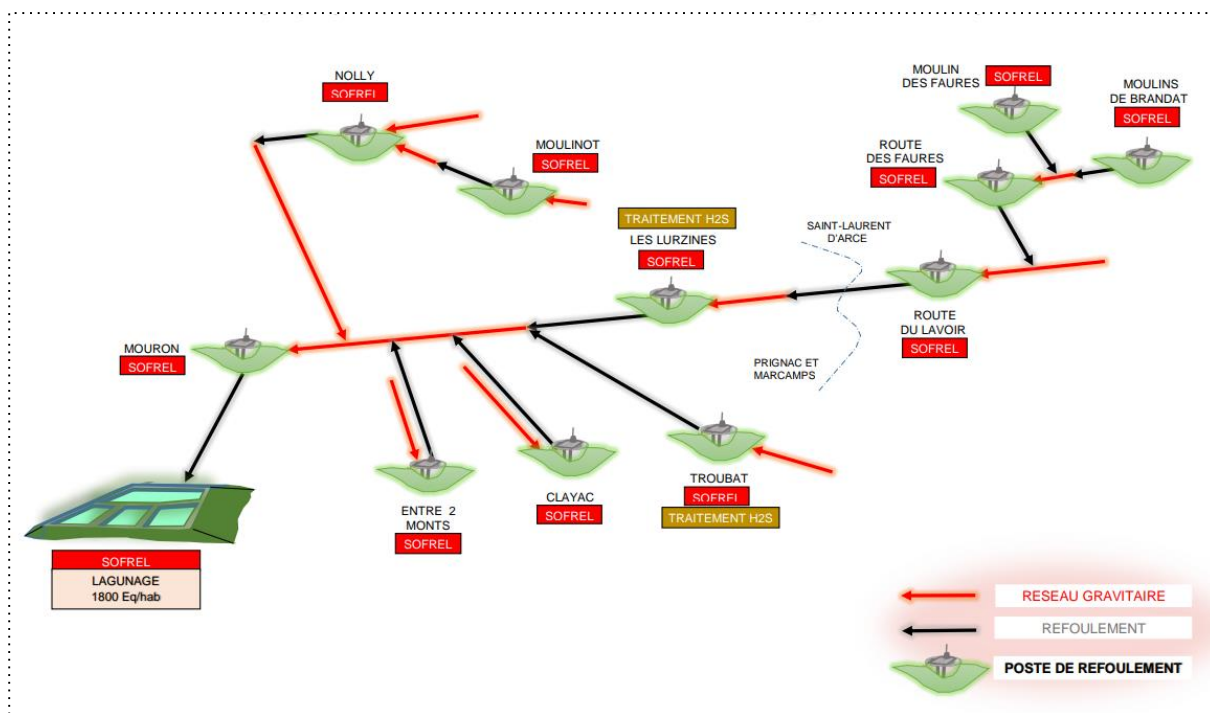


## ➔ Station d'épuration de Prignac

### Informations générales

- Capacité nominale : 1800 EH
- Milieu récepteur : Le petit Estey
- Procédé : Lagune

### Synoptique du réseau de collecte

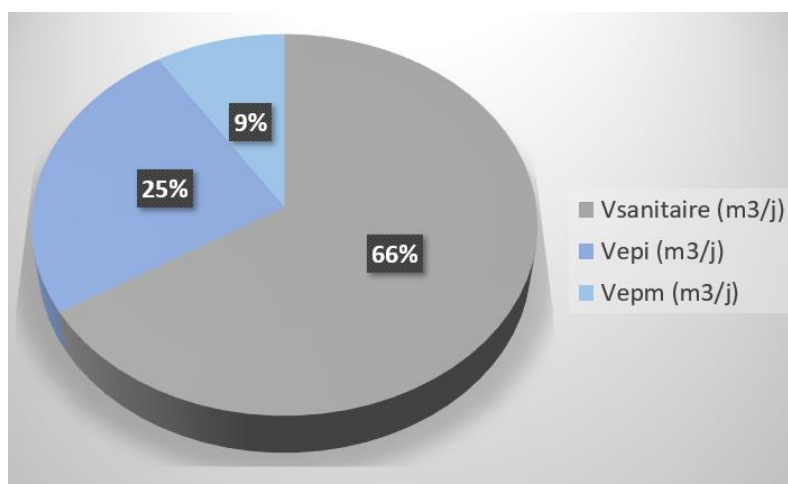


### Quantification des eaux claires parasites

	2021		2022	
Volume sanitaire (m3)	43 795	71%	36 856	66%
Volume ECP inf. (m3)	12 689	21%	13 821	25%
Volume ECP météo. (m3)	5 125	8%	5 063	9%
Volume total annuel (m3)	61 610		55741	

Le diagramme ci-contre représente la proportion des eaux claires parasites par catégorie sur le réseau de collecte.

En 2022, les eaux claires parasites ont représenté **34%** des eaux entrées en station.



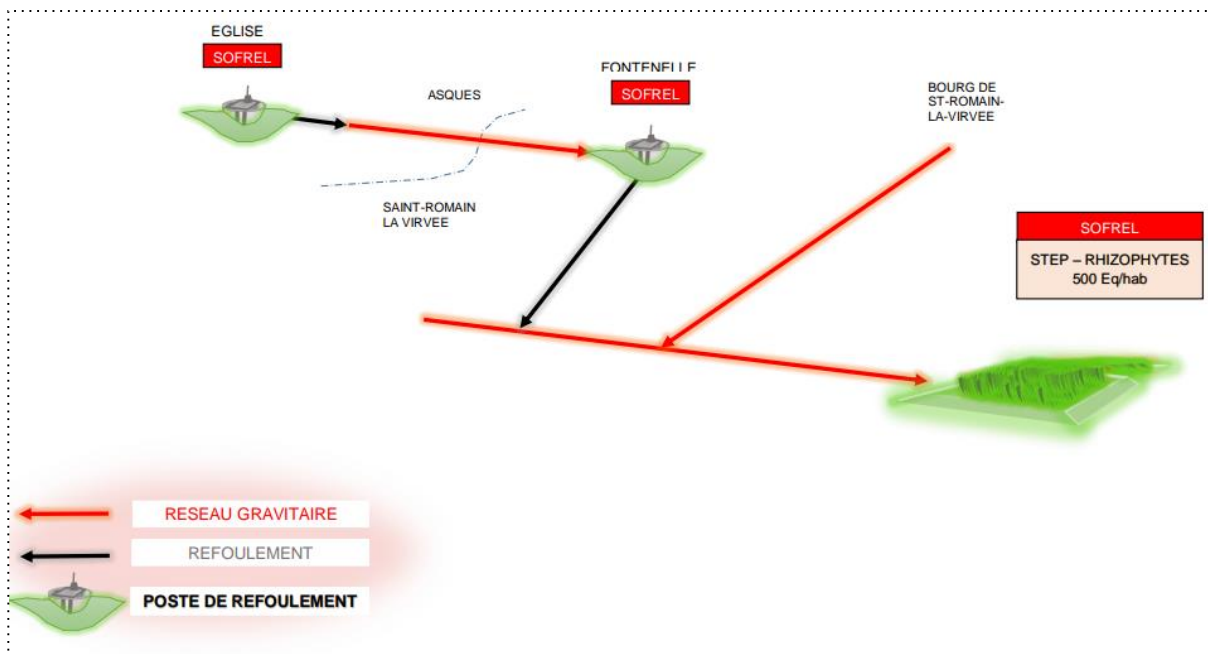


## ➔ Station d'épuration de Saint Romain

### Informations générales

- Capacité nominale : 500 EH
- Milieu récepteur : fleuve de la Dordogne
- Procédé : Filtres plantés de roseaux

### Synoptique du réseau de collecte

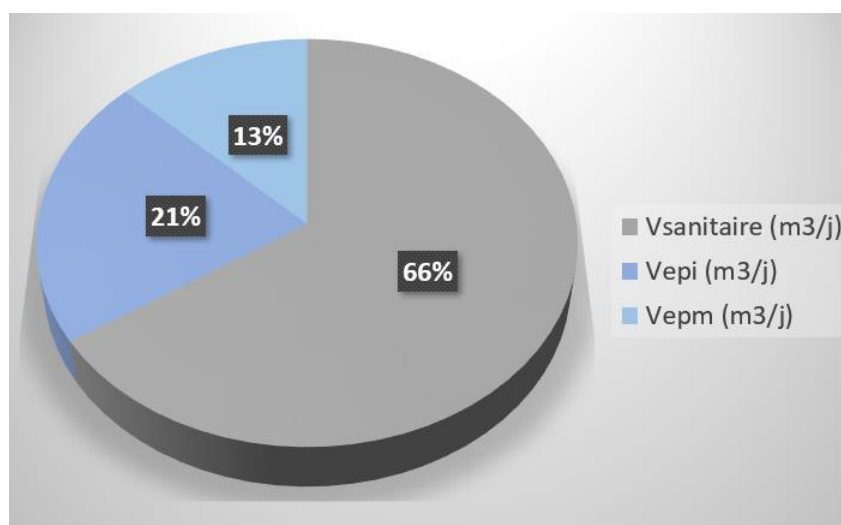


### Quantification des eaux claires parasites

	2021		2022	
Volume sanitaire (m3)	22 870	71%	19 625	66%
Volume ECP inf. (m3)	5 477	17%	6 435	22%
Volume ECP météo. (m3)	3 929	12%	3 811	13%
Volume total annuel (m3)	32277		29871	

Le diagramme ci-contre représente la proportion des eaux claires parasites par catégorie sur le réseau de collecte.

En 2022, les eaux claires parasites ont représenté **35%** des eaux entrées en station.

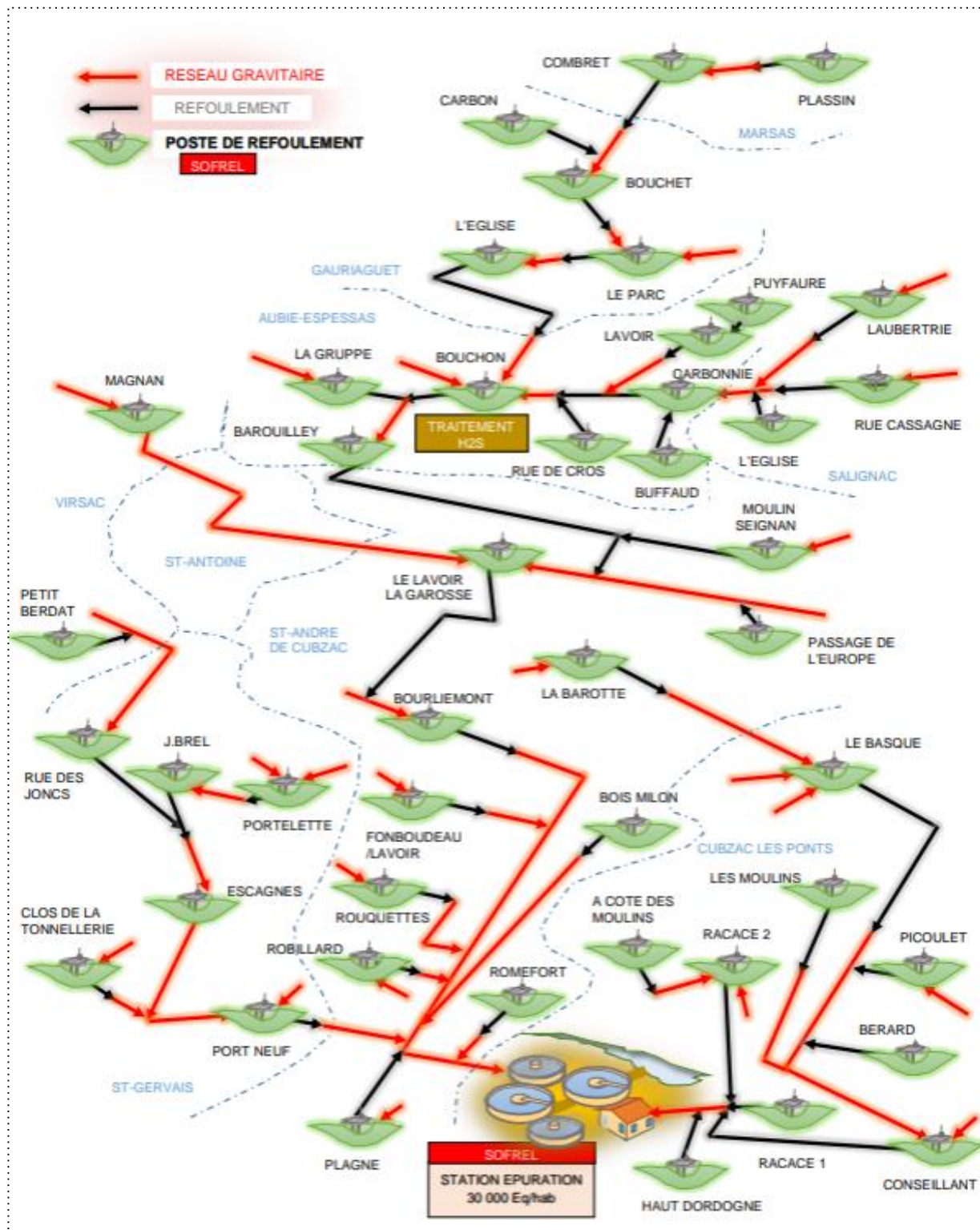


## ➤ Station d'épuration de Porto

### Informations générales

- Capacité nominale : 30000 EH
- Milieu récepteur : la Dordogne
- Procédé : Boues activées

### Synoptique du réseau de collecte

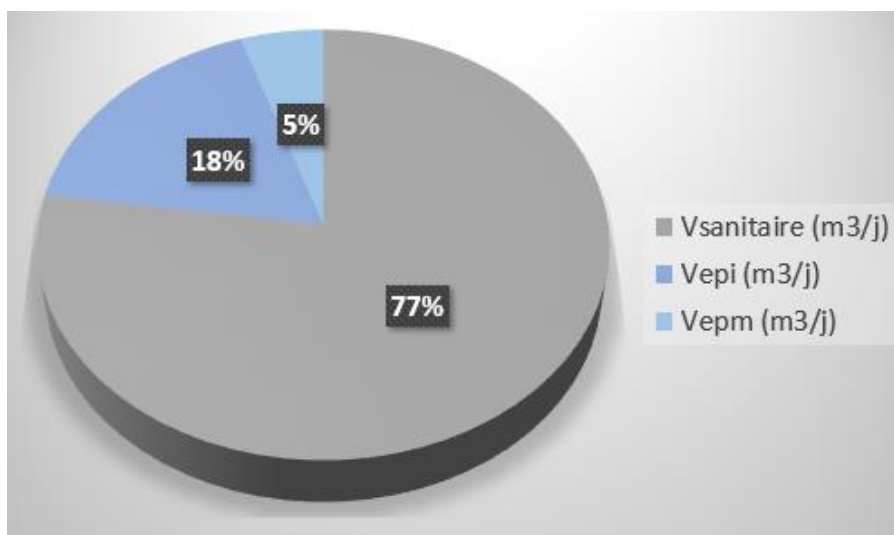


### Quantification des eaux claires parasites

	2021		2022	
Volume sanitaire (m3)	829 719	76%	839 781	77%
Volume ECP inf. (m3)	122 041	11%	191 994	18%
Volume ECP météo. (m3)	135 353	13%	55 852	5%
Volume reconstitué total annuel (m3)	1 087 113		1 087 627	

Le diagramme ci-contre représente la proportion des eaux claires parasites par catégorie sur le réseau de collecte.

En 2022, les eaux claires parasites ont représenté **23%** des eaux entrées en station.



# ANNEXES

# ANNEXE 1 : Présentation du Compte Rendu Financier

## Présentation du CRF

Le compte rendu financier ci-joint est établi en application des dispositions des articles R3131-3 et suivants du Code de la commande publique qui fait obligation au concessionnaire d'un service public de publier un rapport annuel destiné à informer le délégant sur les comptes, la qualité de service et l'exécution du service délégué. Les chiffres de l'année en cours y sont indiqués et ceux de l'année précédente y sont rappelés. La variation constatée (en pourcentage) entre l'année en cours et l'année précédente est systématiquement indiquée.

## Modalités d'établissement du CRF et composantes des rubriques

Le CRF regroupe, par nature, l'ensemble des produits et des charges imputables au contrat de délégation de service public permettant de déterminer l'économie du contrat.

### **Les produits :**

#### **Exploitation du service :**

Le montant total, hors TVA, des produits d'exploitation (part délégataire) se rapportant à l'exercice. Il est fait, dans la mesure du possible, la différence entre le montant total des abonnements et le montant total des m<sup>3</sup> vendus. Les recettes des prestations d'entretien du réseau d'eau pluvial, lorsqu'elles sont prévues au contrat de délégation, sont intégrées dans ce poste. Conformément à la réglementation des entreprises privées, ce montant comprend une part de provision afin d'ajuster le chiffre d'affaires sur une année calendaire. On retrouve également dans ce poste les recettes liées aux prestations de contrôles de conformité des branchements et autres recettes accessoires.

#### **Collectivités et autres organismes publics :**

Le montant total, hors TVA, des produits collectés pour le compte de la collectivité délégante ainsi que les produits collectés pour le compte des organismes publics (Il s'agit essentiellement de la redevance de Modernisation des réseaux destinée au financement des Agences de l'Eau).

#### **Travaux exclusifs :**

Le montant total HT des travaux facturés réalisés par le centre d'exploitation dans le cadre du contrat, en application du bordereau des prix travaux. Il s'agit essentiellement de la création des branchements neufs d'assainissement.

#### **Produits accessoires :**

On retrouve dans ce poste les recettes liées aux prestations de contrôles de conformité des branchements et autres recettes accessoires.

*L'ensemble des produits figurant au CRF résultent d'une affectation directe au contrat.*

## **Les charges :**

Il s'agit de l'ensemble des charges du service délégué. Elles sont composées de charges directes imputées directement au contrat et de charges indirectes réparties en fonction de différentes règles spécifiques. La structure de l'entreprise, avec une forte présence locale, permet une affectation des charges directement au contrat de façon largement prépondérante. Pour les charges indirectes, la répartition se fait au prorata de la valeur ajoutée pour les frais d'exploitation des centres d'exploitation locaux et les frais de structure généraux de l'entreprise et selon d'autres règles spécifiques pour les frais de véhicules, et les frais de facturation.

### **Salaires et charges :**

Le coût de la rémunération des agents SOGEDO, incluant les salaires et charges sociales, les frais de déplacement et de formation professionnelle. Un dispositif de gestion des interventions permet une imputation au plus juste des agents en fonction des interventions effectives pour chaque contrat.

Ce poste comprend également les frais de personnel d'encadrement, de personnel technique en support et de personnel administratif extérieurs au centre d'exploitation mais qui interviennent spécifiquement sur le contrat.

### **Frais de Véhicule :**

Composé du coût d'amortissement des véhicules, du carburant, des frais d'entretien, réparations et d'assurances, ces frais sont ventilés sur le contrat proportionnellement au nombre d'heures du personnel d'exploitation imputé au contrat. Ce poste subit d'importantes fluctuations compte tenu de la volatilité du prix des carburants, de la hausse constante du coût des réparations et des assurances.

### **Energie électrique :**

Cette rubrique comprend le coût des contrats d'électricité et de gaz relatifs aux consommations énergétiques effectives de chaque site du périmètre du contrat. Chaque contrat d'énergie est imputé individuellement au contrat grâce à une base de données détaillée. Cet outil permet un suivi rigoureux des puissances atteintes, de l'évolution des consommations énergétiques et des éventuelles pénalités (énergie réactive et dépassements). Chaque année une analyse des ajustements de puissance et d'option tarifaire nécessaires est réalisée afin d'optimiser au mieux ce poste de charge important. Ces optimisations permettent d'assurer un dimensionnement des contrats au plus proche du besoin sur site. De plus, SOGEDO travaille en collaboration avec son fournisseur d'énergie et se fait accompagner afin d'assurer une veille régulière du marché de l'énergie et d'orienter sa stratégie d'achat. Cette démarche permet de limiter, en partie seulement, la hausse constante et importante du coût de l'énergie constaté ces dernières années.

### **Transfert et traitement eaux usées :**

Cette rubrique comprend le coût du transfert et/ou du traitement des eaux usées vers une collectivité voisine. C'est le cas des collectivités ne disposant pas d'unité de dépollution propre. Une convention régit les modalités techniques et financières du transfert des eaux usées.

### **Produits de traitement :**

Il s'agit des coûts exclusifs des produits entrant dans les processus de dépollution des eaux usées. Ce poste comprend également les charges induites par la location de bidons consignés. On y retrouve dans certains cas les produits de traitements nécessaires à l'élimination de l'H<sub>2</sub>S dans les réseaux de collectes.

### **Analyses :**

Le coût annuel des analyses d'eaux usées réalisées dans le cadre des programmes suivants :

- Programme réglementaire fixé par la réglementation nationale ou par arrêté préfectoral spécifique au service d'assainissement et soumis aux contrôles de la Police de l'eau et des Agences de l'eau : ces analyses peuvent porter sur les eaux situées au niveau des réseaux de collecte ou de la station d'épuration.
- Programme réglementaire d'analyses lié à la surveillance des micropolluants quand la fréquence a été définie par la Police de l'eau et qu'elles sont mises à la charge du délégataire. Programme d'analyses lié au suivi du milieu récepteur éventuellement.
- Programme d'analyses d'autocontrôle, réalisé par et à l'initiative du délégataire.



L'ensemble de ces analyses servent à l'établissement du bilan de fonctionnement du service d'assainissement, puis aux Agences de l'Eau, après validation des services de la Police de l'eau, au versement des aides et primes aux collectivités.

### **Liaisons télécommunications :**

Ce poste comprend les frais des lignes téléphoniques nécessaires à la gestion et à la supervision des sites. On y retrouve le coût des lignes traditionnelle RTC, des lignes spécialisées et des lignes GSM et GPRS.

### **Entretien des ouvrages de traitement :**

L'ensemble des charges liées à l'exploitation des ouvrages de traitement comprenant les éléments suivants : petites fournitures d'entretien (graisses, huiles, petits consommables), le coût des locations d'engin, de l'entretien des espaces verts, les vérifications réglementaires (contrôles normatifs : électriques, anti-bélier, extincteur, équipements de levages) le contrôle et le remplacement des petits équipements de traitements (sonde de mesures, petites fournitures).

### **Entretien et réparations des réseaux et branchements :**

Ce poste de charge comprend les éléments suivants :

- Sous-traitance : prestations de sous-traitance des entreprises extérieures (terrassment, réfection de chaussée etc.)
- Les fournitures réseaux et branchements : pièces de réparations, canalisations, tabouret de branchement, regard, avaloirs et consommables divers,
- La location de matériel de chantier.

Le service achats de SOGEDO optimise de façon permanente les coûts des fournitures et de la sous-traitance, malgré la hausse constante des matières premières. Cette optimisation fait bénéficier à chaque collectivité de l'effet de masse de l'entreprise.

### **Travaux facturables :**

Ce poste comprend les éléments nécessaires à la réalisation des travaux neufs exclusifs :

- Sous-traitance : prestations de sous-traitance des entreprises extérieures (terrassment, réfection de chaussée etc.)
- Les fournitures réseaux et branchements : canalisations, regards, pièces pour les branchements, ...
- La location de matériel de chantier,

### **Hydrocurage :**

L'ensemble des charges d'hydrocurage liées à l'entretien des réseaux de collectes, transit, postes de relèvements, déversoirs d'orages, branchements et stations d'épurations. Le coût de l'hydrocurage préventif et curatif est globalisé. Le recensement de chaque intervention par nos opérateurs permet d'imputer par contrat chaque intervention. On y retrouve le curage des réseaux d'eaux pluviales quand ceux-ci sont prévus au contrat de délégation.

Ce poste de charge intègre également le coût d'évacuation et de traitement de l'ensemble des déchets de curage dans les filières d'élimination agréées.

### **Traitement des boues :**

L'ensemble des charges liées au traitement des boues des stations d'épuration. Le coût de différentes filières d'élimination (valorisation agricole, compostage, incinération, ...) est regroupé. On y retrouve également le suivi agronomique et des plans d'épandages quand ceux-ci sont à la charge du délégataire

### **Amortissements du matériel d'exploitation et immobilisation :**

Sont regroupés dans cette rubrique :

- L'ensemble des amortissements des équipements propriété de SOGEDO qui sont utilisés localement pour l'exécution du contrat. On y retrouve l'amortissement des matériels de chantier, outillages mais également du matériel de bureau de l'agence locale (mobilier, équipement, matériel informatique et télécommunication).

- Une quote-part des immobilisations des équipements des services généraux de SOGEDO sont reventilées grâce à la clé de la valeur ajoutée.
- L'amortissement des équipements financés sur les ouvrages par SOGEDO dans le cadre des obligations du contrat. Ces équipements sont considérés comme des biens de retour et ils sont amortis sur la durée restante du contrat.

### **Dépenses au titre du renouvellement contractuel :**

Ce paragraphe regroupe l'ensemble des charges liées au renouvellement des ouvrages. Il existe trois notions de gestion du renouvellement. Les règles sont fixées dans le contrat de délégation. Pour un même contrat, il peut y avoir plusieurs règles de gestion du renouvellement en simultané et suivant la nature des équipements.

- **Garantie de renouvellement :** Le délégataire est tenu de prendre à sa charge et à ses risques et périls l'ensemble des dépenses d'entretien, de réparation et de renouvellement des ouvrages nécessaires à la continuité du service.
- **Programme de renouvellement :** Il s'agit des engagements pris contractuellement par le délégataire sur un programme défini dans le compte d'exploitation. Les opérations font souvent l'objet d'un lissage sur la durée du contrat. S'agissant d'un engagement ferme, le délégataire est tenu de réaliser ces travaux avant la fin du contrat sous peine de compensation financière en fin de contrat.
- **Compte de renouvellement :** Une dotation annuelle est calculée selon les règles définies au contrat de délégation. Ce montant est versé au crédit d'un compte et l'ensemble des opérations de renouvellement vient s'inscrire au débit de celui-ci. Un décompte contractuel est réalisé chaque année afin de suivre la bonne tenue et respect des engagements du délégataire. Il est porté annuellement le montant effectif des dépenses de l'exercice dans le compte rendu financier.

**Dans un objectif de lisibilité, nous avons détaillé le renouvellement selon 3 rubriques : renouvellement électromécanique (comprenant postes de relèvements et station d'épuration), réseaux et branchements.**

Les montants figurant au titre des dépenses de renouvellement affectés au CRF sont les dépenses effectives au cours de l'exercice considéré. Les dépenses de renouvellement sont donc susceptibles d'évoluer fortement d'un exercice à l'autre selon les travaux réalisés.

### **Facturation, encaissement et contentieux :**

Ce poste de charges regroupe les dépenses des services de facturation de SOGEDO : préparation, traitement et impression des factures, 1<sup>er</sup> relance, 2<sup>ème</sup> relance (y compris les frais d'entretien des équipements informatiques, d'impression, de mise sous pli), frais d'affranchissement et d'expédition, frais du service de recouvrement et de la gestion des contentieux. L'ensemble de ces charges est réparti sur chaque contrat proportionnellement au nombre d'abonnés du contrat.

On retrouve également dans ce poste de charge, le coût des prestations de facturation lorsque celle-ci n'est pas réalisée par SOGEDO mais par un autre opérateur (dans le cas où SOGEDO n'est pas délégataire du service public de l'eau potable).

### **Frais locaux d'exploitation :**

Il s'agit de l'ensemble des frais de l'agence locale de rattachement : location, entretien du bâtiment, entretien du matériel informatique et téléphonique, lignes téléphoniques et informatiques dédiés, et toutes autres charges des bâtiments nécessaires à son fonctionnement et à l'accueil des usagers. L'ensemble de ces charges est réparti selon une clé de répartition (Valeur ajoutée) sur l'ensemble des contrats de délégation rattachés à l'agence locale.

### **Contribution Économique Territoriale (CET) et autres impôts :**

La CET est due par les entreprises. Elle est constituée de :

- La Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE), calculée en fonction de la valeur ajoutée produite par l'entreprise ;
- La Cotisation Foncière des Entreprises (CFE), basée sur les biens soumis à la taxe foncière.

Cette rubrique comprend les éléments suivants :

- La CET relative aux ouvrages du service ;
- La CET relative aux biens propres de la société, affectés directement ou indirectement au service ;
- Les autres impôts éventuels sur le service à la charge du Délégataire.

#### **Redevances et participations contractuelles :**

Ce poste de charges comprend les éléments suivants éventuels :

- Frais de contrôle contractuel du service, lorsque la charge en incombe au délégataire.
- Autres redevances : essentiellement le montant des redevances d'occupation des domaines publics quand celles-ci sont à la charge du délégataire (redevances, départementales, SNCF, VNF, Autoroutes etc..).

#### **Collectivités et autres organismes publics :**

Ce poste de charges comprend les éléments suivants :

- Redevance modernisation des réseaux, reversée à l'Agence de l'eau.
- Montant des produits collectés pour le compte de la collectivité délégante.

Dans un but de simplification, et compte tenu des périodes de reversement, le montant de ces charges est strictement égal au montant des recettes collectées pendant l'exercice civil.

#### **Divers :**

Ce poste, utilisé exceptionnellement est spécifique à certains contrats de délégation et peut comporter les charges suivantes :

- Annuité du fond de travaux concessif dans le cadre de contrat de concession.
- Dotation « exceptionnelle » spécifique à certains contrats de délégation.

#### **Contribution des services centraux et recherche :**

Il s'agit d'une quote-part de l'ensemble des charges de structures générales de la société SOGEDO dont les charges n'ont pu être imputées directement au contrat. Il s'agit essentiellement des services supports tels les services du personnel, comptabilités, achats, assurances, commerciaux, communication, sécurité, informatique et de direction. La répartition de ces charges est effectuée grâce à la clé de répartition dite à la valeur ajoutée sur l'ensemble des contrats de délégation de SOGEDO.

#### **Impôts sur les sociétés :**

Il s'agit du montant de l'impôt sur les sociétés acquitté par SOGEDO. Le calcul est normatif et basé sur le montant d'imposition des entreprises en vigueur pour l'exercice concerné.